

NORTHWEST TERRITORIES  
**HUMAN RIGHTS  
COMMISSION**



# Annual Report 2024 – 2025



We envision a Territory that is  
**diverse, fair, safe**  
and **inclusive**, where  
**everyone** is **equal**.

To receive this information in another language or format, please call 1-888-669-5575  
Pour obtenir cette information dans une autre langue ou format, veuillez composer le 1-888-669-5575.



## Table of Contents

<b>Letter from the Chair .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
Commission Members .....	5
Executive Director's Office .....	6
Adjudication Panel .....	7
<b>Remembering Gail Cyr .....</b>	<b>8</b>
<b>Community Outreach.....</b>	<b>9</b>
Community events .....	9
Presentations.....	9
Accessibility Award.....	10
Community Visits .....	11
Reconciliation .....	12
Community Initiative Funding.....	12
International Human Rights Day.....	12
Professional Development .....	12
Facebook.....	13
Stories for Peace .....	13
Pro Bono Students of Canada .....	14
Lancaster Webinars .....	14
Restorative Training .....	15
Publications.....	15
<b>Compliance.....</b>	<b>16</b>
Inquiries .....	16
Complaints .....	17
Areas and Grounds .....	17
Adjudication .....	18
<b>Decisions.....</b>	<b>19</b>
<b>Looking Forward .....</b>	<b>20</b>
<b>Financial Report .....</b>	<b>22</b>
Statement of General Operations .....	22
Statement of Cash Flows.....	23
<b>Appendix 1 : Accessibility and the Building Code.....</b>	<b>24</b>
<b>Appendix 2: Emergency Preparedness and Accessibility .....</b>	<b>26</b>

## Letter from the Chair

The Commission works in the traditional territories of the Dene, Inuvialuit, and Métis peoples where Treaty 8 and Treaty 11 began a process of negotiation that continues to this day. These negotiations began after decades of trauma and abuse were inflicted upon the Indigenous people of what we call the Northwest Territories. Our organization strives to rebalance equity by asserting the equality rights of all persons within our borders.

2024-2025 marked 20 years since the NWT *Human Rights Act* established the Human Rights Commission. The NWT *Human Rights Act* is the successor legislation to the Fair Practices Act and its enactment brought the NWT in line with other jurisdictions which have comprehensive human rights legislative regimes.

I was deeply saddened by the passing of Commission Member Gail Cyr. Gail brought to the Commission her understanding and empathy that goes with having experienced the discrimination she personally went through during the Sixties Scoop. She was courageous in her willingness to share her experiences. Gail tried to help people empathize with what, far too many, had endured and played a pivotal role in the Commission's work towards reconciliation.

This year we also said goodbye to our longest serving employee, Linda Noseworthy, who has been with the Commission for fifteen years. Linda provided essential administrative and financial support to both the Commission members and the Executive Director's office, and did so always with a wonderful sense of humour. Linda will be greatly missed, but we wish her and her family all the best in her well-earned retirement and thank her for her invaluable years of dedicated service.

As part of the Commission's 20th anniversary, we increased our number of community visits across

the territory this year. Commission representatives and Executive Director staff spent time in seven communities including: Behchokò, Gameti, Hay River, K'att'odeeche First Nation, Dettah, Aklavik, and Fort Smith. While visiting, we met with community leaders, gave presentations in the schools with great engagement from the students, and hosted human rights themed movie nights.

The Commission has repeatedly made recommendations to the Legislative Assembly about developing accessibility legislation. Nine other jurisdictions in Canada already have accessibility legislation, with the province of New Brunswick most recently enacting their Accessibility Act in 2024. The GNWT's Department of Infrastructure has previously stated that they do not currently have a mandated role to play in the accessibility standards for private and municipal infrastructure. The Commission again urges the GNWT to re-examine this mandate and to consider how important accessibility is to many people regardless of their disability. Providing person-centred services means that physical and online spaces are prepared to meet everyone's needs.

In the past we have advocated for inclusion of genetic discrimination as a ground in the NWT *Human Rights Act*. The Canadian *Human Rights Act* includes genetic discrimination as a protected ground. The Commission continues to encourage the GNWT to reconsider adding genetic discrimination to the NWT *Human Rights Act*.



Charles Dent  
Chair,  
NWT Human Rights Commission

## Introduction

The NWT Human Rights Commission is an independent agency that works to promote equality human rights and protect individuals and groups from discrimination under the NWT *Human Rights Act*. The Act creates a human rights system that is independent from the Territorial Government. During the period covered by this report, the system had three parts: the Commission, made up of three to five members of the public; the office of the Executive Director of Human Rights; and the NWT Human Rights Adjudication Panel.

The Commission continues to strengthen our commitment that a restorative approach be used in the work done throughout the human rights system. The Act requires the Commission “use and promote, wherever possible, restorative principles and non-adversarial processes that contribute to the understanding of and commitment to human rights by parties, and reconciliation between parties.” Our statistics continue to show that parties involved in a human rights complaint can come together to resolve issues and repair relationships when given the opportunity and support to do so.

Brandy Shymko joined the Executive Director’s office this year as a human rights officer. Brandy is a lifelong resident of the Northwest Territories and started with the Commission in 2024. Armed with over 18 years of decision-making expertise within the Workers’ Safety and Compensation Commission and complemented by a stint in Human Resources, Brandy brings a wealth of hands-on experience to her role. She is currently broadening her knowledge through enrollment in programs at the International Institute of Restorative Practice and the Justice Institute of BC. Welcome Brandy!



Linda cuts her cake during the celebration of her retirement held at the Elks Lodge.

Linda Noseworthy took her hard-earned retirement this year. After fifteen-years supporting the Commission through many changes, Linda will be exploring life beyond work. Linda has been a valued member of the Commission staff since 2009, organizing travel, trade shows, and two sets of finances! Her gregarious spirit will be greatly missed around the office. We wish you all the best in the next chapter: Go little soul!

## Commission Members

The Commission is responsible for equality rights promotion and education, monitoring the administration and assessing the effectiveness of the *Human Rights Act*, advising the NWT Legislative Assembly on matters related to the Act, undertaking research, and making decisions on whether to refer or dismiss complaints.



Commission Members L-R: Gail Cyr, Charles Dent, Yacub Adam, and Marion Berls.

The Commission is made up of three to five members from various NWT communities appointed by the Commissioner on the recommendation of the Legislative Assembly.

Members are part-time appointees who are paid an honorarium for their human rights work.

Commission members serving in 2023-2024:

- Charles Dent – Chair
- Yacub Adam – Vice Chair
- Marion Berls – Member
- Gail Cyr – Member
- Norman Yak'e ula – Member

## Executive Director's Office

The Executive Director of Human Rights is responsible for the complaints process, is a non-voting member and Secretary to the Commission and manages the office and staff of the Commission. Appointed by the NWT Commissioner on the recommendation of the NWT Legislative Assembly, the Executive Director works closely with staff and the public during the complaint process. The Executive Director's office also provides education workshops and promotes equality human rights in communities across the NWT.



Director's Office L-R: Nicole MacNeil, Brandy Shymko, Marcus Jackson, Linda noseworthy, Morgan Wouters, Raegan Mager, and Roger Wah Shee.

Executive Director and staff in 2024-2025:

- Nicole MacNeil – Executive Director
- Raegan Mager – Deputy Executive Director
- Roger Wah Shee – Legal Counsel
- Linda Noseworthy – Administrative Officer
- Marcus Jackson – Human Rights Officer
- Morgan Wouters – Human Rights Officer
- Brandy Shymko – Human Rights Officer

## The NWT Human Rights Act

The Northwest Territories *Human Rights Act* protects the equality human rights of **everyone** in the NWT. It is against the law to discriminate against anyone based on a protected ground in any of the following areas:

- Employment, including membership in professional organizations
- Access to public services like hospitals, schools, and stores
- Tenancy including business leases
- Published material such as signs, newspapers, or other advertising



Adjudication Panel Members: Colin Baile, Jay Sengupta, Paul Parker, Sheldon Toner (Chair), Kandace Groenewegen.

## Adjudication Panel

The Adjudication Panel hears complaints referred to them by the Executive Director or the Commission (depending on the time the complaint was filed) as well as any appeals of the Executive Director's or Commission's decision to dismiss complaints. Adjudication Panel Members are appointed to the Adjudication Panel by the Commissioner on recommendation of the NWT Legislative Assembly.

Adjudication Panel members serving in 2024-2025:

- Sheldon Toner – Chair
- Colin Baile – Adjudicator
- Paul Parker – Adjudicator
- Jay Sengupta – Adjudicator
- Lou Sebert – Adjudicator

## What is a Ground?

A ground is a specific characteristic of an individual. It is illegal to discriminate or harass anyone based on the following grounds:

- Age
- Disability
- Race
- Colour
- Ancestry
- Place of origin
- Ethnic origin
- Nationality
- Sex
- Sexual orientation
- Gender identity
- Gender expression
- Family status
- Family affiliation
- Marital status
- Social condition
- Religion
- Creed
- Political belief
- Political association
- Pardoned criminal conviction
- Record suspension

## Remembering Gail Cyr

The NWT Human Rights Commission is deeply saddened by the passing of Commission Member Gail Cyr, a trailblazer and passionate advocate for Indigenous rights. Gail dedicated her life to championing justice and equality, making long lasting contributions to the social and political landscape of the Northwest Territories.

During her five terms as a City Councilor in Yellowknife during the 1980s, Gail broke barriers and worked passionately to uplift marginalized communities. Gail was never shy about expressing her opinion and demonstrated the common sense it takes to be a meaningful contributor to civic governance.

One of Gail's proudest achievements was her work in establishing the Native Court Workers Program in the Northwest Territories. This initiative ensured that Indigenous individuals charged with criminal offenses received timely legal support throughout criminal justice process. Her national advocacy extended through both her role as a Special Advisor on Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, and her time as Executive director of the Native Women's Association. These roles reflected her commitment to calling out systemic injustices and effecting change.

Beyond her professional endeavors, Gail embodied the spirit of volunteerism. From her years of service with St. John Ambulance, ensuring safer community events, to sewing and distributing face masks during the COVID-19 pandemic, she consistently demonstrated her dedication to the well-being of others. As an active member and former President of the Rotary Club of Yellowknife True North, Gail exemplified the Rotary motto, "Service Above Self."

In recognition of her decades-long dedication to advancing Indigenous representation and



improving the lives of Northern communities, Gail was appointed a Member of the Order of Canada in 2021. This prestigious honor celebrated her transformative impact and advocacy for equality.

Gail's work with NWT Human Rights Commission furthered her legacy as a fearless advocate for equality and human rights. She was well known in communities across the NWT and was a very popular representative of the Commission when she traveled on our behalf. Her honesty, humour, and respectful approach made Gail a valued member of the Commission.

Gail's lived experience, resilience, and compassion were central to her work. Her advocacy was deeply informed by her personal experiences, and her mentorship and leadership inspired many. She leaves behind a legacy of courage, service, and compassion.

We extend our heartfelt condolences to her son Jesse, her family, and the countless friends and colleagues whose lives she touched. Gail will be deeply missed, but her contributions will continue to resonate across the North.

# Community Outreach

## Community events

- **May 11-12 2024** Commission Members hosted visitors at the annual Yellowknife Trade Show.
- **June 2, 2024** Commission Chair Charles Dent, Executive Director Nicole MacNeil, Deputy Executive Director Raegan Mager, and staff members Marcus Jackson, Roger Wah Shee, Morgan Wouters and Brandy Shymko participated in the 2nd annual Yellowknife Pride Parade.
- **June 21, 2024** Commission Chair Charles Dent and Members Yacub Adam, Marion Berls, and Gail Cyr hosted a booth at the Indigenous People's Day celebrations in Yellowknife. Former Commission Member Gerri Sharpe made her famous bannock for visitors to the Commission's information booth.
- **October 3-4, 2024** Commission Members Gail Cyr, Yacub Adam and Executive Director Nicole MacNeil participated in the Native Women's Association's Community Summit which focused on the challenges facing Indigenous women in the NWT.
- **December 6, 2024** Commission Chair Charles Dent and Vice Chair Yacub Adam attended the National Day of Remembrance and Action on Violence Against Women vigil held in Yellowknife.
- **December 10, 2024** The Commission hosted a free online webinar regarding Restorative Practice – What it is and why it works – in partnership with the International Institute for Restorative Practice. This event was held on International Human Rights Day and open to organizations and individuals across the NWT.

- **December 15, 2024** Commission staff and Deputy Chair, Yacub Adam attended Gail Cyr's Celebration of Life. Yacub spoke of Gail's contributions on behalf of the Commission.



Commission Chair Charles Dent (left), former Commission Member Gerri Sharpe, and members Yacub Adam, Gail Cyr, and Marion Berls (front) celebrate Indigenous People's Day.

## Presentations

- **April 16, 2024** Deputy Director Raegan Mager and staff member Morgan Wouters gave a human rights presentation to NWT Health and Social Services Office of Client Services.
- **June 12, 2024** Deputy Director Raegan Mager and staff member Brandy Shymko facilitated a 2 hour workshop organized by the Foster Family Coalition for the new Camp Connections counselors.
- **June 18, 2024** Commission Chair Charles Dent, Executive Director Nicole MacNeil, and Deputy Director Raegan Mager, provided a presentation to the Alberta Human Rights Commission on the move to the restorative dispute resolution process.
- **June 18, 2024** Commission staff Roger Wah Shee and Morgan Wouters provided a

presentation on human rights at CDETNO as part of the YESS program for youth.

- **November 17-18, 2024** Commission Chair Charles Dent, Deputy Director Raegan Mager and Human Rights Officer Morgan Wouters attended the National Restorative Justice Symposium in Ottawa hosted by the International Institute of Restorative Practice. Our delegation provided a workshop outlining the Commission's journey from an adversarial approach to conflict resolution to a restorative one.
- **January 22, 2025** Deputy Director Raegan Mager and Human rights officer Brandy Shymko gave a presentation on human rights and employment to participants of the Administrative Skills Building program at CDETNO. Eight people attended.
- **February 14, 2025** Human Rights Officers Morgan Wouters and Brandy Shymko gave a presentation to the Foster Family Coalition on human rights and employment. 15 people attended.



Commission Chair Charles Dent presents the 2024 Accessibility Award to Rob Selby of Tł'chǫ Community Builders.

### Accessibility Award

The Accessibility Impact Awards took place on May 31, 2024, during National Disability Awareness Week. This year's winner was the Tł'chǫ Community Builders for the accessibility features of the new Tł'chǫ government building in Wekweèti. Under the supervision of project manager Rob Selby, the building was constructed with numerous accessibility features including a wheelchair ramp, slip-resistant paint and grab bars, increased seating areas, barrier-free washrooms, preferential parking for persons with disabilities, and accessible safety equipment.

This new building demonstrates inclusive person-centred thinking which identifies and eliminates many of the limitations faced by community members with mobility challenges.





Commission members and staff host a screening of *Rez Ball* produced by Lebron James at the Hay River Youth Centre in October.

## Community Visits

- **April 23, 2024** All Commission Members, Executive Director Nicole MacNeil, Deputy Executive Director Raegan Mager, and the Commission's legal counsel Roger Wah Shee, visited Behchokò, meeting with community leadership and visiting with the students of Chief Jimmy Bruneau High School and Elizabeth MacKenzie Elementary School.
- **June 6, 2024** Commission Chair Charles Dent, Deputy Director Raegan Mager and legal counsel Roger WahShee visited Gameti, meeting with community leadership and visiting with the students at Jean Wetrade Gameti School.
- **October 24-25, 2024** Commission Chair Charles Dent, Deputy Chair Yacub Adam, Executive Director Nicole MacNeil, and staff member Brandy Shymko visited Hay River and the Kátł'odeeche First Nation. The Commission held its monthly meeting in Hay River, met with community leadership, conducted school presentations, and hosted a movie night at the Youth Centre.
- **November 14, 2024** Executive Director, Nicole MacNeil and staff member Morgan Wouters visited Dettah and spent time with the students of Kaw Tay Whee School.
- **December 11-13, 2024** Deputy Chair, Yacub Adam, and Deputy Executive Director, Reagan Mager visited Aklavik meeting with community leadership and visiting with the students of Moose Kerr School.
- **February 11, 2025** the Commission held a human rights information session in Fort Smith. Commission Member Marion Berls and legal counsel Roger Wah Shee attended Paul William Kaeser High School for community outreach education. Students in grades 7, 8 and 10 learned about the history of human rights in Canada and the Northwest Territories, discrimination, and the protected areas and grounds covered by the NWT *Human Rights Act*.

## Reconciliation

In August 2024, the Commission revised and adopted a new Reconciliation Strategy and Workplan. Some of the work the Commission did this year included:

- Hosting an annual week-long Facebook awareness and education campaign in the week leading up to National Truth and Reconciliation Day September 30th;
- Releasing public statements each year in recognition and support of National Truth and Reconciliation Day and National Day of Action on MMIWG;
- Commission Members and staff participated in five Truth and Reconciliation Day lunch and learn webinars during the week of September 23, 2024;
- Commission Members Gail Cyr, Yacub Adam and Executive Director Nicole MacNeil participated in the Native Women's Association's Community Summit on October 3-4 which focused the challenges facing Indigenous women in the NWT.;
- Commission Members and staff participated in the Housing is a Human Right National Housing Day webinar hosted by the BC Human Rights Commission and the Federal Housing Advocate on November 22, 2024; and
- All Commission Members began the completion of the GNWT's Living Well Together modules through self-study and reflection discussion at each monthly Commission meeting.



Chair and staff at the Yellowknife Pride Parade in June 2024.  
L-R: Raegan Mager, Charles Dent, Morgan Wouters, Brandy Shymko, Marcus Jackson, Nicole MacNeil, and Roger Wah Shee.

## Community Initiative Funding

The NWT Human Rights Commission has a small fund dedicated to community initiatives that support human rights. This year the Commission received an application from and approved a \$1000 grant to the organizers of Yellowknife Multicultural Day.

## International Human Rights Day

December 10, 2024 The Commission hosted a free online webinar regarding Restorative Practice – What it is and Why it Works – in partnership with the International Institute for Restorative Practice. This event was held on International Human Rights Day and open to organizations and individuals across the NWT.

## Professional Development

The Commission and staff remain committed to continuous learning and professional growth focused on human rights and equality. This year

Members and staff participated in self -directed training including online workshops, webinars, and skill-building sessions. Training aims to support staff development, improve performance, and ensure our team remains equipped to meet the needs of the public.

As a group, the Commission Members and staff participated in the following activities:

## Facebook

Facebook continues to help us reach into communities across the Territory, with approximately 3,700 followers. Ongoing contests and awareness campaigns are helping to keep our Facebook followers engaged and attract new ones. We share local events, scholarships, surveys, and news from community groups and Indigenous governments as well as resources and good-news stories all related to equality human rights.

## Targeted Campaigns

- April 2024 We ran a week-long contest April 15-19 focused on increasing awareness of neurodivergence and the importance of inclusion.
- May 2024 We ran a week-long campaign highlighting the contributions of Asian Canadians in celebration of Asian Heritage Month.
- May 2024 We ran a week-long campaign focused on accessibility in the built environment during National Accessibility Week.
- June 2024 We ran a week-long campaign June 19-23 focused on Indigenous experiences and reconciliation in celebration of Indigenous People's Day. We gave away an iPad.
- September 2024 We ran a week-long engagement contest to raise awareness of National Truth and Reconciliation Day.

## Facebook Action Week

Each year the Commission runs a Facebook campaign in the week leading up to International Human Rights Day. The Commission did not host a contest this year as we were in the midst of mourning and celebrating the life and work of Commission Member Gail Cyr



## Stories for Peace

Stories for Peace bookbags filled with human rights-related books and resources were delivered to schools in Bechokò, Gameti, Hay River, Kátł'odeeche First Nation, Dettah, Fort Smith, and Aklavik as part of the Commission's community visits. Books were also dropped off to the Mary Kaeser library in Fort Smith and received with much gratitude.

During our Facebook contests, prizes included backpacks with human-rights related books and films as well as snacks and Commission promotional items.

## Pro Bono Students of Canada

The NWT Human Rights Commission had the opportunity to collaborate with three law students from Osgood Hall Law School through the Pro Bono Students of Canada Program (PBSC). The PBSC is a national pro bono student organization with a mandate to provide legal services without charge to organizations and individuals in need across Canada. The collaborative research projects have been ongoing for five years and we are grateful for the quantity and quality of research we've received from our PBSC students.

This year, three law students conducted research for the Commission in the following areas:

**Brandon Mastronardi**, a second-year law student conducted research on Indigenous identity and human rights in Canada. He examined recent legislative developments across the country aimed at addressing racism against Indigenous people. Brandon compiled and synthesized leading cases on human rights issues facing Indigenous peoples to highlight human-rights issues facing Indigenous people. Brandon also looked at how tribunals are incorporating the UN Declaration on the Rights of Indigenous People (UNDRIP) and Truth and Reconciliation (TRC) objectives when issuing decisions about discrimination against Indigenous people. His memo also included a section on social context evidence and how it can be useful for adjudicators when deciding cases with Indigenous complainants.

**Nikesh Mehta-Spooner**, a first-year law student researched and summarized human rights case law regarding online line platforms and related discriminatory issues i.e., hate speech, advertising, and opinions, and explored jurisdictional questions as to which instances fall within the federal vs. provincial/territorial jurisdiction.

**Julia Cremonese**, a first-year law student researched non-disclosure agreements (NDAs) and the increasing scrutiny NDAs are receiving in Canada when it comes to allegations of harassment and discrimination in human rights law. Julia looked at the use of expansive NDAs compared to traditional “settlement and release agreements” in settling human rights cases. Julia highlighted current legal and ethical issues around NDAs, noting trends in emerging case law, and summarizing which provinces have passed, or are contemplating bills to limit the use of sweeping NDAs in particular instances.

## Lancaster Webinars

**April 11, 2024 Discrimination and Harassment:**  
*Experts examine recent cases, emerging trends*

**May 9, 2024 Untangling the Web: Sorting out administration and accommodation issues in sick leave, LTD, STD and workers' compensation claims**

**June 25, 2024 Extraordinary Harms, Extraordinary Remedies: Learning from exceptional damage awards in human rights and arbitration cases**

**July 4, 2024 Returns that Work: Expert guidance on navigating the return of injured or ill employees to work**

**August 1, 2024 Adapting to an Older Workforce: Accommodation, benefits, retirement options**

**August 15, 2024 Recovering the Balance: Practical guidance on flexible work, the right to disconnect, and avoiding burnout**

**August 27, 2024 Can We Be Friends? Navigating workplace interactions in an increasingly conflicted world**

**September 10, 2024 Beyond the Open Door: Expert guidance on proactively recognizing and responding to employee mental health concerns**

**November 5, 2024 Compliance and Compassion: Providing representation while accommodating disabilities and meeting professional obligations**

**November 21, 2024 Attendance Management: Addressing issues raised by disabilities, remote work, childcare and elder care, and absences due to illness and emergencies**

**January 30, 2025 Annual Human Rights Update: Latest Cases and Legislative Developments**

**February 13, 2025 Anti-Racism at Work: Strategies for proactively addressing discrimination and promoting equity**

**February 27, 2025 Faith at the Fore: Key principles and recent decisions relating to religious accommodation at work**

**March 13, 2025 Supporting Complainants, Addressing Root Causes: Trauma-informed approaches to workplace violence, harassment, and bullying**

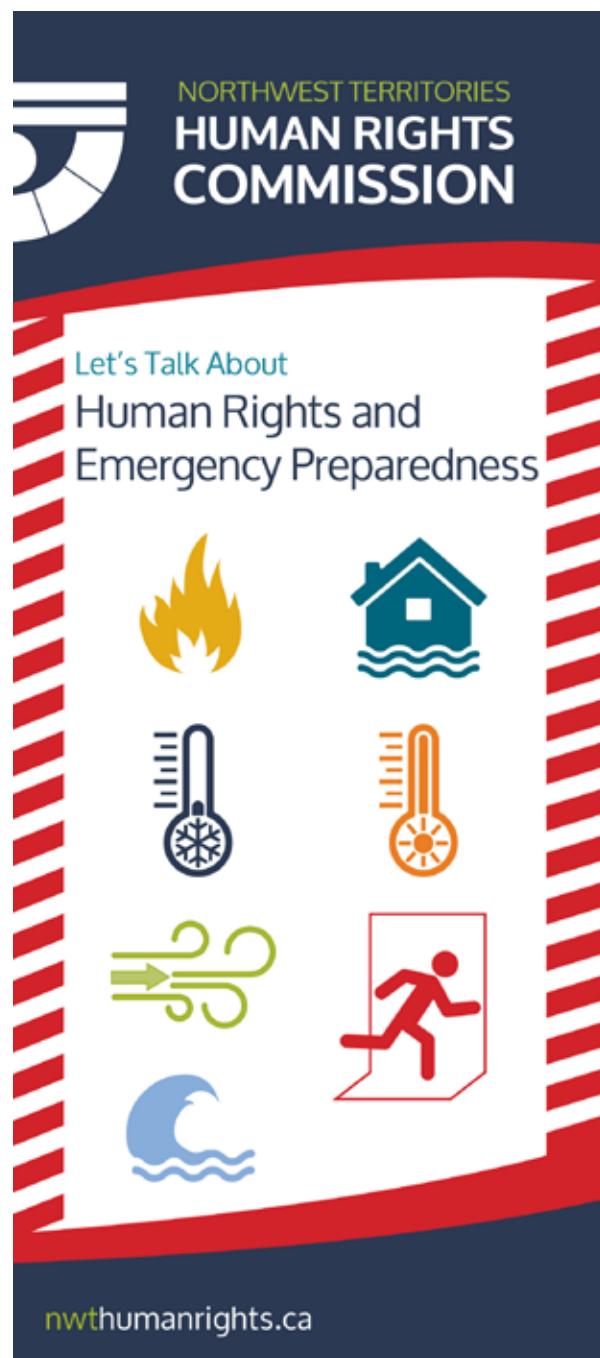
## **Restorative Training**

**June 19, 2024** Commission Members, staff, and Adjudication panel Members attended a restorative refresher training with Pat Lewis of the IIRP. The day-long event focused on the skills and themes of restorative practice and explored ways the Human Rights system can improve and maintain restorative practices within the compliance process.

## **Publications**

This year, the Commission developed a brochure in response to human rights issues that arose during COVID-19, and the flood and fire evacuations of more recent years. It is important to consider the potential disproportionate impacts emergencies can have on vulnerable groups including indigenous and racialized peoples, people with physical and mental-health disabilities, older people living alone or in institutions, children in foster care, people relying on social assistance, and others. The information in the brochure is meant to support both those providing care and those in need of support

during an emergency or evacuation. Understanding how the NWT *Human Rights Act* applies in these situations helps ensure that all individuals are treated with dignity and respect.



## Compliance

The NWT Human Rights Commission answers hundreds of questions from the public every year. Inquiries come from all corners of the territory and can be made by telephone, email, or in person.

The Human Rights Commission represents the public interest when it is party to complaints at hearing. The Commission promotes the public interest by encouraging a hearing process that is efficient, effective, and as non-adversarial as possible.

This year you will notice a change in our reporting as files affected by the amendments to the NWT *Human Rights Act* passed in June 2019 have made their way through our process. Changes to the Act mean that files accepted by the executive director after April 1, 2021 are carried to hearing by the Commission who also decides whether to refer or dismiss complaints. On carriage files, the Commission is an independent party, it does not represent the Complainant or the Respondent at hearing. The Commission has the responsibility of representing the public interest and upholding the principles of the Act. Having carriage of a complaint signifies that procedurally, as between the Commission and the Complainant, it is the Commission which takes the lead and has the procedural burden of advancing the case with a view to establishing that the complaint is justified.

Because carriage files are no longer “closed” once a decision is made to refer, we have changed our reporting to reflect the number of new files opened, files in process (dispute resolution/investigation/administrative decisions/decisions), files resolved (dismissed, withdrawn, settled) and carriage files.

Files referred to the Human Rights Adjudication Panel (HRAP), and any appeals of a Commission decision to dismiss will show as new files in HRAP statistics. Carriage files will be indicated under HRAP’s statistics.

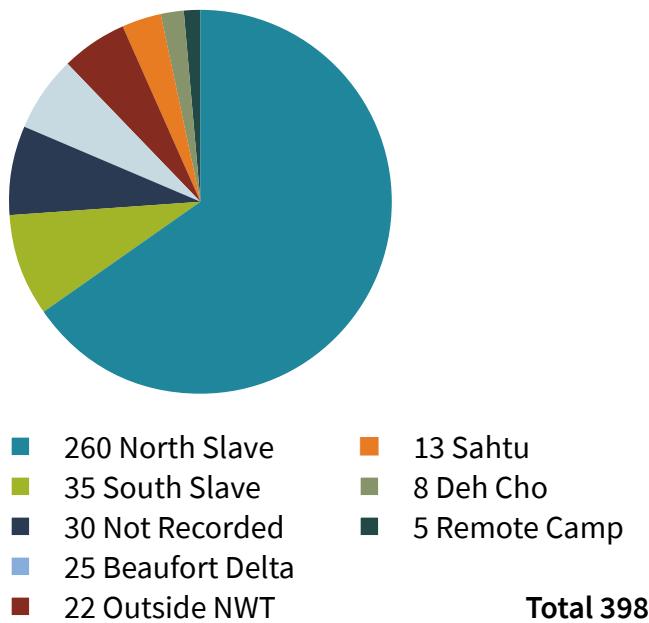
## Inquiries

The Executive Director’s office receives inquiries from employers and landlords requesting information about their responsibilities under the Act as well as from people who believe they have been discriminated against. All inquiries to the Commission are confidential.

From April 1, 2024 through to March 31, 2025 the Executive Director’s office received 398 inquiries. Many inquiries are not related to equality human rights and never result in a complaint. Inquiries made at community visits, trade shows, or other public events are not included in the Inquiries statistics.

Whenever possible, human rights officers will direct a person to the agency or organization that is best equipped to help the individual with their issue. Sometimes individuals initiate the complaint process but decide not to file a complaint for personal reasons. In 2024-2025, the office opened 26 complaint files.

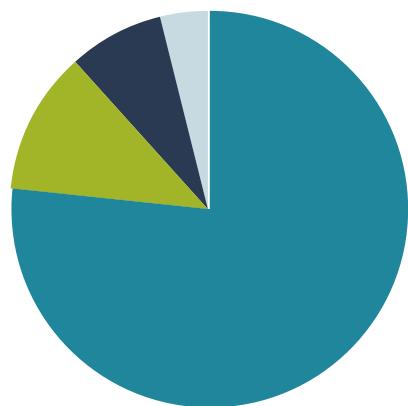
## Inquiries by Region



## Complaints

Complaints may be very complex and involve other processes such as union grievances. All parties are afforded adequate time to respond to information gathered about the complaint so they are prepared to move through our complaint process. Parties are also offered the opportunity to settle a complaint through our restorative dispute resolution process prior to the Executive Director making a decision whether to dismiss the complaint or refer it for adjudication.

## New Complaints by Region



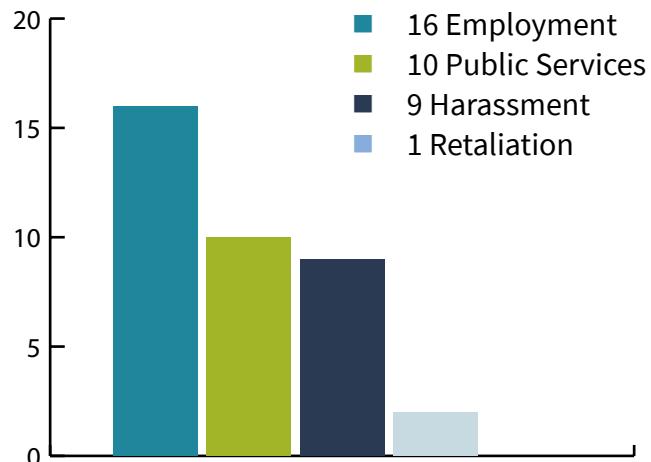
- |                  |                    |
|------------------|--------------------|
| ■ 20 North Slave | □ 0 Beaufort Delta |
| ■ 3 South Slave  | □ 0 Sahtu          |
| ■ 2 Outside NWT  | □ 0 Remote Camps   |
| ■ 1 Dehcho       | <b>Total 26</b>    |

In 2024-2025, the Executive Director's office had 90 complaints in process. The Executive Director accepted 26 new complaints during the fiscal year and resolved 14. Of the 14 files resolved, 8 were settled, 1 was withdrawn, 3 were referred to the Adjudication Panel for hearing, and 2 were dismissed.

## Areas and Grounds

The NWT *Human Rights Act* protects people from discrimination in employment; public services, goods, accommodation, and facilities; tenancy; and publications. The Act also protects people from harassment based on a protected ground

## Areas included in Complaints



and from retaliation for filing or participating in a human rights complaint.

The bulk of complaints of discrimination are filed in the area of employment. Employers have a responsibility to not discriminate against employees and to provide an inclusive workplace.

There are currently 22 grounds protected by the NWT *Human Rights Act*. A person may claim discrimination based on more than one ground in their complaint. The most common ground cited when filing a complaint of discrimination is disability.

**In 2024-2025  
54%**  
**of all new complaints  
included an allegation of  
discrimination based on  
DISABILITY**

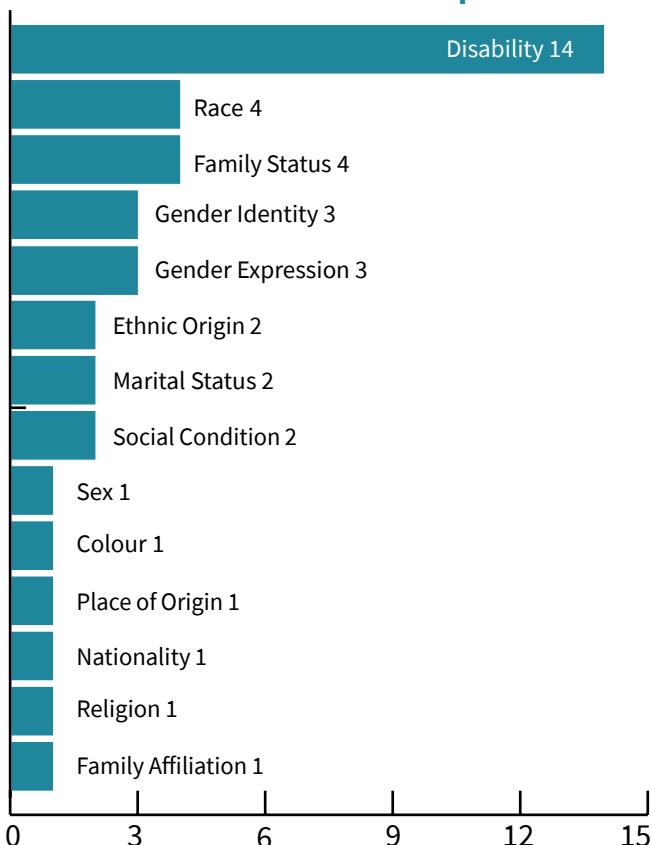
## Adjudication

When the Executive Director is unable to dismiss a complaint and the parties cannot resolve their dispute, the complaint is referred to the Adjudication Panel for a hearing. Complainants may appeal the Executive Director's decision to dismiss their human rights complaints. The Adjudication Panel hears these appeals.

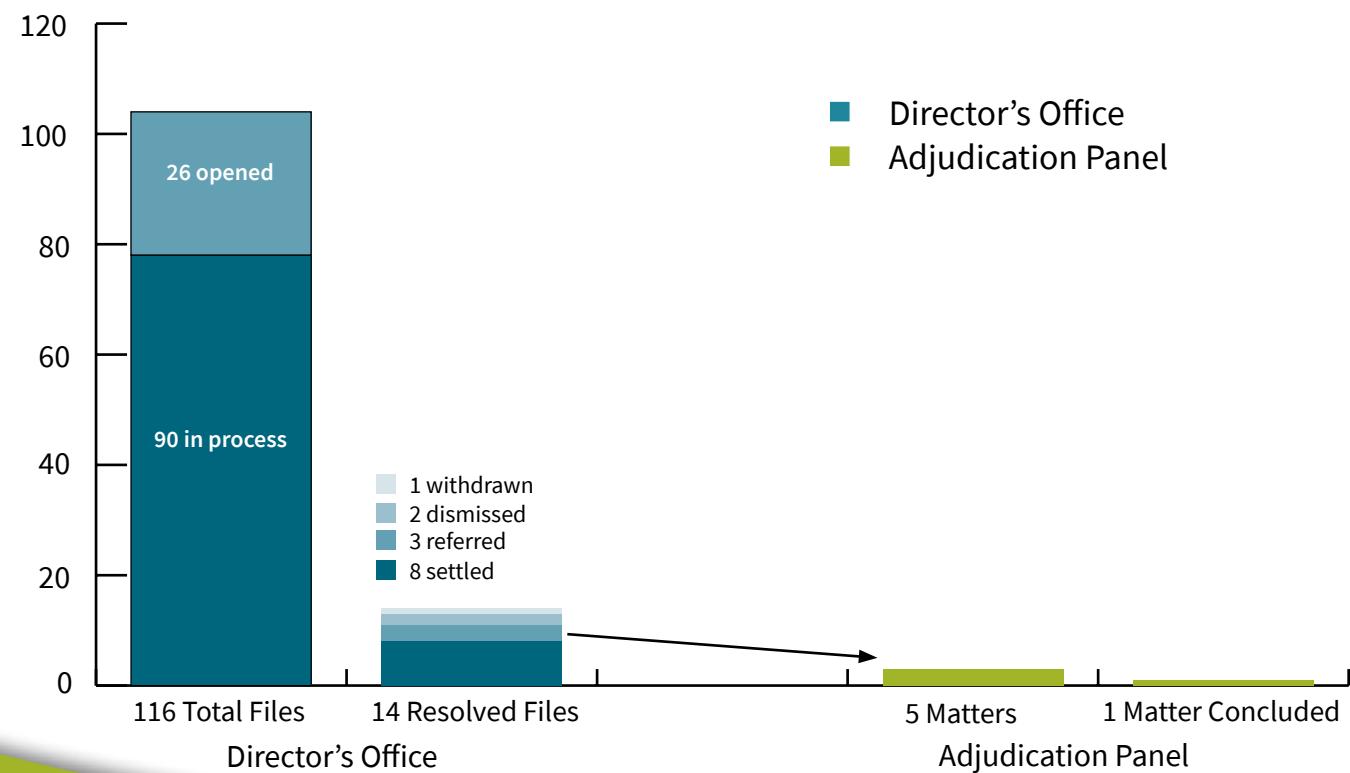
The Adjudication Panel had 5 matters in process at the beginning of the 2024-2025 year. The Executive Director referred 3 files to the Panel over the course of the fiscal year which were files accepted before April 1, 2020. There were no appeals of complaint dismissals.

The Adjudication Panel issued one decision this year. No other matters were concluded in 2024-2025. A complainant may withdraw their complaint when parties reach a settlement or when the complainant decides not to pursue their complaint.

## Grounds included in Complaints



## Complaint Files in Process



# Decisions

The Human Rights Adjudication Panel issued one decision between April 1, 2024 to March 31, 2025.

## AA v. Inuvik Regional Hospital

AA brought a complaint against the Inuvik Regional Hospital in 2018 alleging that they breached his medical confidentiality and delayed his return to work when they altered the template medical questionnaire for his physician to complete. AA experienced a disabling condition which resulted in his hospitalization and a short absence from his place of employment.

AA also alleged that Inuvik Regional Hospital harassed him by delaying his return to work, removing him from the schedule, changing the door code while he was away from the workplace, and engaging in increased scrutiny and unwarranted criticism upon his return.

Inuvik Regional Hospital stated that it took reasonable steps to accommodate AA after determining the length of time he would be away, ensuring a safe return to work, that there would be adequate coverage during his absence. Inuvik Regional Hospital stated that they did not delay the complainant's return to work and took reasonable steps to return him to work while meeting its responsibilities as an employer.

Inuvik Regional Hospital denied AA was harassed or experienced differential treatment during his absence or upon his return to the workplace and says that any decisions made, and supervision provided, were reasonable exercises of management rights.

Adjudicator Sengupta determined that AA had experienced a significant medical crisis, was receiving treatment and working towards recovery, when his medical information was unnecessarily sought and obtained by his employer. AA was not in a position to return to work in December 2017, as he was still

hospitalized. Once that fact had been confirmed, it was improper for Inuvik Regional Hospital to amend the form in order to receive more information about AA's limitations at that time. The only way Inuvik Regional Hospital was able to receive that information was by significantly and substantively altering the medical prognosis template form: The form was fundamentally altered in such a way that it allowed the Inuvik Regional Hospital to seek and obtain sensitive medical information that went beyond what was needed, and what they were entitled to know at the time.

Adjudicator Sengupta noted concerns with how Inuvik Regional Hospital had altered the medical prognosis request seeking answers regarding limitations and accommodation in the workplace, when AA was not able to return to work at that time. She awarded AA \$5,000 for injury to his dignity, feelings and self-respect. She stated that the award takes into account the complainant's vulnerability at the time the breach occurred as well as the objective impropriety of seeking and receiving unnecessary and private medical information.

## Hearing Results

All decisions made by the Adjudication Panel are public. You can access the latest hearing results at: [canlii.org/en/nt/nthrap](http://canlii.org/en/nt/nthrap)

## Looking Forward

In the 2025-2026 year, the Commission will receive the results of our research project initiated to understand how we can better serve Indigenous people and new Canadians. The project aims to learn more about what people know about human rights in the Northwest Territories. Our third-party researchers invited Indigenous people and new Canadians who live in Dettah, N'dilo, or Yellowknife to complete a survey and participate in a focus group. Our hope is the resulting recommendations will help inform our processes and community outreach.

This year there were numerous stories in the media describing the barriers to equality that still exist across the territory for disabled persons. Disability has been the number one ground in our human rights complaints since the Commission's establishment twenty years ago. As such, the Commission is pleased to be partnering with CDETNO and the Canadian Association for Supported Employment (CASE) as a mentor for the national MentorAbility initiative. MentorAbility is built on a supported employment foundation that promotes the recruitment, employment, and retention of persons experiencing disability. The initiative provides and celebrates in-person and virtual mentoring experiences, networking and learning events, social media campaigns, as well as building a body of evidence through research activities. With a specific focus on facilitating unique, short-term (from 1 hour to 1 day) mentoring opportunities between employers and persons experiencing disability, this initiative is part of a national effort to promote the employment of persons experiencing disability. Throughout 2025-26, the Executive Director's office will be matched with various mentees from across the territory to provide the benefit of brief mentoring experiences meant to expose mentees to the world of human rights work.

Further to our partnership with CDETNO and CASE, the Commission will, for the first time, celebrate and promote Disability Employment Awareness Month (DEAM) in October. One in five working-age persons in Canada who are in the labour force have a disability. Unfortunately, Statistics Canada reports the unemployment rate for persons with disability (6.9%) is twice as high as for persons without disabilities (3.8%). DEAM was first proclaimed in Canada in 2010. Currently, all jurisdictions except the NWT, Nunavut, and Canada have formally proclaimed October Disability Employment Awareness Month. The Commission encourages the GNWT to demonstrate its support for workplaces as diverse as our communities by formally proclaiming October Disability Employment Awareness Month.

Artificial intelligence is here. So too are the increased concerns its use may pose from a human rights perspective. It is recognized that in order to move forward with AI and truly take advantage of its benefits, a better understanding of its possible impacts on fundamental human right is necessary. This year, the Commission will undertake research into the human rights impacts of AI technology and what tools may be available to increase awareness in policy makers and organizational users of the risks of discrimination that may come along with it.

Part of the role of the Commission is to advise the Legislative Assembly when we see things that should be changed. The Commission has repeatedly made recommendations to the Legislative Assembly about developing accessibility legislation. The GNWT's Department of Infrastructure stated they do not currently have a mandated role to play in the accessibility standards for private and municipal infrastructure. The Commission will continue to bring awareness to businesses and organizations about the gap between the National Building Code standard of

accessibility and an organization's responsibility to provide accessible spaces and accommodation under the NWT *Human Rights Act*. We have a significant amount of information on our website about ways to improve service provision to make spaces, documents, and processes more accessible to everyone regardless of their ability. The Commission again urges the GNWT to re-examine this issue and to consider how important accessibility is to many people regardless of their disability. The Commission believes the GNWT should join the now nine other Canadian jurisdictions and adopt accessibility legislation. Providing person-centred services means that physical and online spaces are prepared to meet everyone's needs.



# Financial Report

## Statement of General Operations

For the year ended March 31,	2024	2025
<b>Revenue</b>		
Legislative Assembly of the NWT		
Operating grant	\$ 180,000	\$ 180,000
Expense reimbursement (Note 4)	(49,826)	(71,308)
Refunded to GNWT		
	130,174	105,120
<b>Expenses</b>		
Accounting	9,383	9,500
Advertising and promotion	17,656	20,217
Benefits and pension	436	464
Contracts -Administration (Note 6)	21,530	62,609
Contributions and Donations	997	1,000
Events	6,668	7,513
Honorarium commission chair	23,693	29,277
Honorarium commission members	34,023	37,075
Legal expenses	255	602
Membership fees	2,259	2,217
Office and Administration	7,150	2,032
Professional development	11,005	3,965
Translation and Interpretation	539	1,182
Travel - commission chair	-	1,278
Travel - commission members	-	-
	135,594	178,931
<b>Excess revenue</b>	\$ (5,420)	\$ (70,239)

4. Expense Reimbursement The Commission gave the Legislative Assembly of the Northwest Territories a portion of funding to pay for various expenses on behalf of the Commission. The GNWT spent \$71,308 on behalf of the Commission and \$8,692 is shown as receivable.

6. Contingency The Commission has received statements of claim related to matters arising in the ordinary course of operations. These matters are at various stages but their outcome and an estimate of loss, if any, is not determinable. Costs related to these matters, if any, will be recorded when the matters are resolved.

## Statement of Cash Flows

For the year ended March 31,

### Cash provided by (used in) operating activities

	2024	2025
Excess revenue	\$ (5,420)	\$ (70,239)
Change in non cash operating working capital		
Due from GNWT – Legislative Assembly	(30,054)	21,482
Prepaid expenses	5,380	
Accounts payable and accrued liabilities	(6,752)	(2,218)
<b>Change in cash</b>	<b>(36,846)</b>	<b>(50,975)</b>
<b>Cash, opening</b>	<b>351,918</b>	<b>315,072</b>
<b>Cash, closing</b>	<b>\$ 315,072</b>	<b>\$ 264,097</b>

# Appendix 1 : Accessibility and the Building Code

Disabilities affect the way people interact with their environment. Creating an accessible environment means removing barriers so people can access your space more easily.

Many people have hidden disabilities such as vision impairment, hearing impairment, or painful conditions that affect their strength and energy levels.

Not all disabilities are permanent. A broken arm or leg can also decrease a person's mobility.

**Disability-related complaints make up 49% of ALL complaints received by human rights commissions across Canada. (CHRC, 2019).**

## Expectations for accessibility have changed

Many business owners believe they are exempt from current accessibility standards because they have been "grandfathered" based on the age of the structure but this is not always the case. Many business owners are surprised to learn that **meeting the minimum standards set out in the National Building Code may not mean a space is considered accessible.**

Courts and Tribunals are making decisions that show compliance with the National Building Code (NBC) does not always protect a business from human rights complaints. Businesses have a responsibility to accommodate individuals for their specific needs.

There are plans to reform the NBC, however it is not expected to happen until 2025. It may be in your best interest to consider taking measures to assess the accessibility of your own space and make any necessary changes.

## Accessibility is Good for Business

Businesses that incorporate accessibility are more likely to meet legal requirements under the *Human Rights Act*, be innovative, inclusive, and have positive brand messaging that reaches a larger market.

When accessibility is part of strategic planning, businesses are better equipped for success.

- **Drive Innovation:** Accessibility features in products and services often solve unanticipated problems.
- **Enhance Your Brand:** Diversity and inclusion efforts so important to business success are accelerated with a clear, well-integrated accessibility commitment.
- **Extend Market Reach:** The global market of people with disabilities is over 1 billion people with a spending power of more than \$6 trillion. Accessibility often improves the shopping experience for all users whether online or in person.
- **Minimize Legal Risk:** Businesses that are inclusive and accessible to all people are less likely to encounter human rights complaints.

**Since 2013, the most common concern for people filing human rights complaints in the NWT is discrimination and/or harassment on the basis of a DISABILITY.**

## Cost of Accommodations

Many accommodations are simple and inexpensive. There are several resources available online that can assist business owners with making their businesses and events more accessible. Some simple things you can do to improve accessibility might include:

- Propping open heavy doors
- Adding a removable ramp over a lip or step at your entrance
- Increasing the size of a readable font on your signs, brochures, or website
- Including a variety of seating options in your waiting areas
- Adjusting the height of desks, phones, service counters, etc.
- Installing grab bars in accessible washrooms

**Only about 25% of accessibility requirements in the NBC reflect current national and international best practices. (The Canadian Commission of Building and Fire Codes, 2015)**

## Learn More about Accessibility Standards

Accessibility begins with awareness. Applying an accessibility mindset toward your business environment and functions will help you to be able to identify and resolve barriers before they result in an accessibility-related complaint. **The CSA standard B651-18 “Accessible Design for the Built Environment” can help you understand what is required to meet current accessibility standards.**

The Commission has a list of free tools, resources, and funding options dedicated to helping businesses become more accessible. You can access these any time day or night from the resource page on our website [nwthumanrights.ca/resources/accessibility](http://nwthumanrights.ca/resources/accessibility)



# Appendix 2: Emergency Preparedness and Accessibility

## Introduction

The Commission developed a brochure in Emergency Preparedness and Accessibility in response to human rights issues that arose during COVID-19, and the flood and fire evacuations of recent years. This information is meant to support both those providing and those in need of support during an emergency or evacuation. Understanding how the NWT Human Rights Act applies in these situations helps ensure that all individuals are treated with dignity and respect.

It is important to consider the potential disproportionate impacts emergencies can have on vulnerable groups including indigenous and racialized peoples, people with physical and mental-health disabilities, older people living alone or in institutions, children in foster care, people relying on social assistance, and others.

## Impact on Persons with Disabilities

Public health emergencies and evacuations can create additional challenges for persons with disabilities, such as:

- **Access to Information:** Emergency information must be provided in accessible formats, ensuring that all individuals can understand and respond appropriately to emergency instructions.
- **Healthcare Access:** Persons with disabilities may require specific medical care or assistance, which must be maintained during emergencies. This includes ensuring that medical facilities, medications, and support services remain accessible.
- **Mobility and Evacuation:** Evacuation plans must consider the mobility needs of individuals with disabilities, including accessible transportation and evacuation routes.

- **Support Services:** Essential support services, such as personal care attendants, service animals, and assistive devices, must be considered and provided for during emergencies.

## Impact on Neurodivergent Individuals and Vulnerable Populations

Public emergencies can also disproportionately affect individuals with disabilities beyond mobility, such as those who are neurodivergent (including ADHD, autism, and dyslexia), as well as individuals with depression, anxiety, and addictions. They may face unique challenges in understanding and responding to emergency instructions, accessing specialized care, and coping with heightened stress and anxiety during emergencies. Emergency plans must include provisions for clear communication, sensory-friendly environments, and mental health support.

Vulnerable populations, such as elderly individuals in institutions and children in foster care, also require special consideration. Ensuring their safety involves maintaining access to necessary medical care, support services, and a stable, caring environment during evacuations or public health crises. Coordination with care providers and institutions is essential to protect these individuals and uphold their rights during emergencies.

## Preparing for Emergencies

Individuals and families should take proactive steps to prepare for emergencies, considering the specific needs of persons with disabilities:

- **Create an Emergency Plan:** Develop a detailed plan that includes accessible evacuation routes, communication methods, and a list of essential items and support services needed during an emergency.
- **Stay Informed:** Regularly update yourself on emergency procedures and ensure that you have access to information in formats that are accessible to you.
- **Communicate Needs:** Inform local emergency services about any specific needs related to disabilities to ensure they are prepared to assist you effectively during an emergency.

## Conclusion

Emergencies can be challenging for everyone, but they can pose additional risks for persons with disabilities and our vulnerable populations. By understanding your rights and responsibilities under the NWT *Human Rights Act* and taking proactive steps to prepare, you can help ensure that you and your loved ones are protected and supported during public health emergencies or evacuations. Remember, equitable treatment and accessibility are fundamental rights, even in times of crisis.

[Emergency Planning and Preparedness for People with Disabilities in Canada's North](#) is a document to help persons with disabilities and their caregivers create an emergency plan. A copy of this guide can be found on our website in English, French, and Tłı̨chǫ.



To receive this information in another language, please call 1-888-669-5575.

Pour obtenir cette information dans une autre langue, veuillez composer le 1-888-669-5575.

Díri ?erehtl'ís begha bek'úrlya huruł?i dé díri ?ulká bets'én yołki (yołti) 1-888-669-5575

Kīkway ka kahtinamihk óma kwayaskomowewin óma kotak tansi ka isipikiskwehk, mahti tepwāsiwewin 1-888-669-5575.

Jíi gwandak zrit izhii gìnjk zhìt gwík'ít yinohthan jíi, jíi ihdiciih ts'at gìnokhii 1-800-669-5575

Piomayukakpat naonaitkotinik allakot okaohikot, hivayaklogit 1-888-669-5575.

▷dσ-▷ A▷LJY' Ȑr~r~σ~ ▷b▷r~σ~ Ḍ~p~r~L~σ~, ▷b~c~L~r~σ~<Δ< 1-888-669-5575.

Umunga kangiqhihukkuffi uqauhit atlagiiktut ququañvikran 1-888-669-5575.

Dene xədék'é xədə húwáh?ó yerahwé nídé dúle heredí ?udítái ts'é gahdə 1-888-669-5575

Dene k'eh gots'éndehy edotth'éé enahthé enide, edíhjø gots'é edahlu, 1-888-669-5575

Díi wegondi yati Ładł k'è etaàtìa dahwhø dè jø gits'ø gahde 1-888-669-5575.



5003 - 49<sup>th</sup> Street, Main Floor, Laing Building,  
PO Box 1860, Yellowknife, NT X1A 2P4

Join us on Facebook

[nwthumanrights.ca](http://nwthumanrights.ca)



**COMMISSION  
DES DROITS DE LA PERSONNE  
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**



# Rapport annuel 2024-2025



Nous voulons que les TNO mettent  
**la diversité, l'équité,**  
**la sécurité** et **l'intégration**  
au premier plan pour que  
**chacun** soit traité sur un pied **d'égalité.**

Pour obtenir cette information dans une autre langue ou un autre format, veuillez composer le 1-888-669-5575.  
To receive this information in another language or format, please call 1-888-669-5575



## Table des matières

<b>Message du président .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
Membres de la Commission .....	7
Bureau de la directrice générale .....	7
Tribunal d'arbitrage .....	8
<b>À la mémoire de Gail Cyr .....</b>	<b>8</b>
<b>Promotion communautaire .....</b>	<b>10</b>
Activités communautaires .....	10
Présentations.....	10
Prix pour l'accessibilité .....	11
Journée internationale des droits de la personne.....	12
Visites dans les collectivités .....	12
Réconciliation .....	13
Formation sur la justice réparatrice ....	13
Financement d'initiatives communautaires.....	13
Facebook.....	14
Histoires de paix .....	15
Étudiants pro bono du Canada .....	15
Perfectionnement professionnel.....	16
Webinaires de Lancaster House.....	16
Publications .....	17
<b>Conformité .....</b>	<b>18</b>
Demandes de renseignements .....	18
Plaintes .....	19
Domaines et motifs.....	19
Arbitrage .....	20
<b>Décisions.....</b>	<b>21</b>
<b>Regard sur l'avenir .....</b>	<b>22</b>
<b>Rapport financier .....</b>	<b>24</b>
État des résultats d'exploitation générale	24
État des flux de trésorerie .....	25
<b>Annexe 1 : L'accessibilité et le code du bâtiment .....</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 2 : La préparation aux situations d'urgence .....</b>	<b>28</b>

# Message du président



La Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest (TNO) travaille sur les terres traditionnelles des Dénés, des Inuvialuits et des Métis, où les traités 8 et 11 ont servi de base à un processus de négociation qui se poursuit encore aujourd’hui. Ces négociations ont débuté après des décennies de traumatismes et d’abus infligés aux populations autochtones de ce que nous appelons les Territoires du Nord-Ouest. Notre organisation s’efforce de rétablir l’équité en affirmant les droits à l’égalité de toutes les personnes vivant à l’intérieur de nos frontières.

L’année 2024-2025 a marqué les 20 ans de la création de la Commission des droits de la personne par la *Loi sur les droits de la personne* des TNO. Cette dernière succède à la *Loi prohibant la discrimination* et sa promulgation a permis aux TNO de s’aligner sur d’autres administrations qui disposent de régimes législatifs exhaustifs en matière de droits de la personne.

J’ai été profondément attristé par le décès de Gail Cyr, membre de la Commission. Mme Cyr a apporté à la Commission la compréhension et l’empathie qui vont de pair avec l’expérience de

la discrimination qu’elle a personnellement subie pendant la Rafle des années 1960. Elle a fait preuve de courage en acceptant de partager son vécu. Mme Cyr a tenté d’aider les gens à comprendre ce que beaucoup trop de personnes ont enduré et a joué un rôle essentiel dans le travail de réconciliation de la Commission.

Cette année, nous avons également dit au revoir à notre plus ancienne employée, Linda Noseworthy, qui a travaillé pour la Commission pendant quinze ans. Mme Noseworthy a apporté un soutien administratif et budgétaire essentiel aux membres de la Commission et au bureau de la directrice générale, toujours avec un merveilleux sens de l’humour. Elle nous manquera beaucoup. Nous lui souhaitons une heureuse retraite bien méritée en compagnie des membres de sa famille et nous la remercions pour son service dévoué pendant toutes ces années.

Dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Commission, nous avons intensifié le nombre de nos visites dans les collectivités ténicoises. Les représentants de la Commission et le personnel du bureau de la directrice générale ont passé du temps dans sept collectivités : Behchokò, Gameti, Hay River, le territoire de la Première nation K’atl’odeeche, Dettah, Aklavik et Fort Smith. Au cours de ces visites, nous avons rencontré des dirigeants communautaires, fait des présentations auxquelles les élèves ont participé avec enthousiasme et organisé des soirées cinéma sur le thème des droits de la personne.

La Commission a formulé des recommandations à plusieurs reprises à l’Assemblée législative concernant l’élaboration de lois sur l’accessibilité. Neuf autres administrations canadiennes disposent déjà d’une législation sur l’accessibilité, notamment la province du Nouveau-Brunswick qui a récemment promulgué sa *Loi sur l’accessibilité* en 2024. Le ministère de l’Infrastructure du gouvernement des Territoires

du Nord-Ouest (GTNO) a précédemment indiqué qu'il n'est actuellement pas mandaté pour travailler sur les normes d'accessibilité des infrastructures privées et municipales. La Commission invite à nouveau le GTNO à réexaminer cette question et à prendre en compte le fait que l'accessibilité est importante pour de nombreuses personnes, quelle que soit l'incapacité dont elles souffrent. La prestation de services centrés sur la personne signifie que l'on doit veiller à ce que les espaces physiques et virtuels répondent aux besoins de tous.

Dans le passé, nous avons plaidé pour l'inclusion de la discrimination génétique comme motif dans la *Loi sur les droits de la personne* des TNO. La *Loi canadienne sur les droits de la personne* interdit maintenant la discrimination génétique. La Commission continue d'encourager le GTNO à réexaminer la possibilité d'ajouter la discrimination génétique à la *Loi sur les droits de la personne* des TNO.



Charles Dent,  
Président  
Commission des droits de la personne



# Introduction

La Commission des droits de la personne des TNO est une entité indépendante du gouvernement territorial qui a pour mandat de promouvoir l'égalité des droits de la personne ainsi que de protéger les gens et les groupes contre la discrimination, selon la *Loi sur les droits de la personne* des TNO. Durant la période visée par le présent rapport, le système des droits de la personne comptait trois volets : la Commission (constituée de trois à cinq membres du public), le bureau de la directrice générale aux droits de la personne et le Tribunal d'arbitrage des droits de la personne des TNO.

La Commission continue de renforcer son engagement à utiliser une approche réparatrice pour tout ce qui touche le système des droits de la personne. La Loi exige que la Commission « utilise et promeuve, dans la mesure du possible, des principes réparateurs et des processus non adversatifs qui contribuent à la compréhension des droits de la personne par les parties, à l'engagement des parties envers ces droits, et à la réconciliation entre les parties ». Nos statistiques démontrent que les parties impliquées dans une plainte pour violation des droits de la personne peuvent se réunir pour résoudre les problèmes et réparer les relations lorsqu'elles en ont l'occasion et qu'elles sont soutenues.

Cette année, Brandy Shymko a rejoint le Bureau de la directrice générale en tant qu'agente aux droits de la personne. Ténoise depuis toujours, Mme Shymko, a rejoint la Commission des droits de la personne en 2024. Forte de son expertise en prise de décisions – acquise à la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs pendant plus de 18 ans – et de son passage dans le domaine des ressources humaines, Mme Shymko possède une riche expérience pratique qui lui est fort utile dans son poste actuel. Elle poursuit aujourd'hui sa formation auprès de



Linda coupe son gâteau lors de la célébration de sa retraite au Elks Lodge.

l'International Institute of Restorative Practice et du Justice Institute of BC afin d'élargir ses connaissances. Bienvenue parmi nous!

Linda Noseworthy a pris cette année une retraite bien méritée. Après avoir soutenu la Commission pendant quinze ans à travers de nombreux changements, elle entame maintenant un nouveau chapitre de sa vie. Mme Noseworthy faisait partie intégrante de l'équipe de la Commission depuis 2009, où elle s'occupait de l'organisation des déplacements et des salons professionnels, en plus d'assumer deux responsabilités financières! Son côté sociable nous manquera beaucoup au bureau. Bonne chance pour ce nouveau chapitre!



Membres de la Commission : Gail Cyr, Charles Dent, Yacub Adam et Marion Berls.

### Membres de la Commission

La Commission effectue un travail de promotion et de sensibilisation lié aux droits à l'égalité; effectue le suivi et l'évaluation de l'application de la *Loi sur les droits de la personne*; fournit des conseils à l'Assemblée législative des TNO sur les questions relatives à la Loi; effectue des recherches sur les droits de la personne; et détermine si une plainte doit être renvoyée ou rejetée.

La Commission se compose de trois à cinq membres des diverses collectivités des TNO, qui sont nommés par le commissaire sur la recommandation de l'Assemblée législative. Les membres occupent des fonctions à temps partiel et sont payés pour leur travail.

Membres de la Commission en 2024-2025 :

- Charles Dent, président
- Yacub Adam, vice-président
- Marion Berls, membre
- Gail Cyr, membre
- Norman Yak'e ula, membre



Bureau de la directrice générale : Nicole MacNeil, Brandy Shymko, Marcus Jackson, Linda Noseworthy Mogan Wouters, Raegan Mager, et Roger Wah Shee.

### Bureau de la directrice générale

La directrice générale aux droits de la personne est chargée du processus de plainte et agit comme secrétaire de la Commission, dont elle est membre sans droit de vote. Elle gère également le bureau et le personnel de la Commission. Nommée par le commissaire des TNO sur la recommandation de l'Assemblée législative, la directrice générale travaille en étroite collaboration avec le personnel et le public durant le processus de plainte. Son bureau donne aussi des ateliers d'information et fait la promotion de l'égalité des droits de la personne partout aux TNO.

Personnel du bureau de la directrice générale en 2024-2025 :

- Nicole MacNeil, directrice générale
- Raegan Mager, directrice générale adjointe
- Roger Wah Shee, conseiller juridique
- Linda Noseworthy, agente administrative
- Marcus Jackson, agent aux droits de la personne
- Morgan Wouters, agente aux droits de la personne
- Brandy Shymko, agente aux droits de la personne



Membres du Tribunal d'arbitrage : Colin Baile, Jay Sengupta, Paul Parker, Sheldon Toner (président), Kandace Groenewegen.

## Tribunal d'arbitrage

Le Tribunal d'arbitrage entend les plaintes qui lui sont soumises par la directrice générale ou la Commission (selon la date de dépôt de la plainte) et entend tout appel de la décision de la directrice générale ou de la Commission de rejeter une plainte. Ses membres sont nommés par le commissaire sur la recommandation de l'Assemblée législative des TNO.

Membres du Tribunal d'arbitrage en 2024-2025 :

- Sheldon Toner, président
- Colin Baile, arbitre
- Paul Parker, arbitre
- Jay Sengupta, arbitre
- Lou Sebert, arbitre

## À la mémoire de Gail Cyr

La Commission des droits de la personne des TNO est profondément attristée par le décès de Gail Cyr, membre de la Commission, pionnière et défenseure passionnée des droits autochtones. Mme Cyr a consacré sa vie à défendre la justice et l'égalité, façonnant de manière durable le paysage social et politique des TNO.

Au cours de ses cinq mandats en tant que conseillère municipale à Yellowknife dans les années 1980, Mme Cyr a fait tomber des barrières et s'est vouée corps et âme à améliorer le sort des communautés marginalisées. Elle n'a jamais hésité à crier son opinion haut et fort et a fait preuve du bon sens nécessaire pour contribuer de manière significative à la gouvernance civique.

Sa participation à la mise en place du Programme d'assistance judiciaire aux Autochtones aux TNO était l'une de ses grandes fiertés. Cette initiative a permis aux Autochtones accusés d'infractions pénales de bénéficier d'un soutien juridique efficace tout au long du processus de justice. Ses activités de plaidoyer s'étendaient au niveau national, notamment à son rôle de conseillère spéciale dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et à sa fonction de directrice générale de la Native Women's Association of the NWT. Ces rôles reflètent son engagement à dénoncer les injustices systémiques et à se battre pour changer les choses.

Au-delà de ses activités professionnelles, Mme Cyr incarnait l'esprit du bénévolat. Qu'il s'agisse de ses années de service au sein de l'Ambulance Saint-Jean, pour assurer la sécurité des événements communautaires, ou de la confection et de la distribution de masques durant la pandémie de COVID-19, elle n'a fait cesse de démontrer son dévouement au bien-être d'autrui. En tant que



membre active et ancienne présidente du Rotary Club de Yellowknife True North, elle personnifiait la devise de ce dernier, « Servir d'abord ».

En reconnaissance de son dévouement à faire progresser la représentation autochtone et à améliorer la vie des résidents du Nord, qui s'est étendu sur plusieurs décennies, Mme Cyr a été nommée membre de l'Ordre du Canada en 2021. Cet honneur prestigieux célèbre les transformations positives qu'elle a générées et son plaidoyer en faveur de l'égalité.

Le travail de Mme Cyr au sein de la Commission des droits de la personne des TNO n'a fait que renforcer son image de championne intrépide de l'égalité et des droits de la personne. Représentante très populaire de la Commission lorsqu'elle voyageait en notre nom, elle était bien connue dans les collectivités ténoises. Son honnêteté, son humour

et son approche respectueuse ont fait d'elle une membre très appréciée de la Commission.

L'expérience vécue, la résilience et la compassion de Mme Cyr étaient au cœur de son travail. Ses efforts de plaidoyer ont été profondément influencés par ses expériences personnelles, et son mentorat et son leadership ont été une source d'inspiration pour beaucoup. Elle laisse derrière elle un legs de courage, de service et de compassion.

Nous présentons nos sincères condoléances à son fils Jesse, à sa famille et aux innombrables amis et collègues dont elle a touché les vies. Mme Cyr nous manquera beaucoup, mais ses contributions continueront de résonner à travers tout le Nord.

# Promotion communautaire

## Activités communautaires

- **11 et 12 mai 2024 :** Des membres de la Commission ont accueilli des visiteurs au Salon professionnel annuel de Yellowknife.
- **2 juin 2024 :** Le président de la Commission Charles Dent, la directrice générale Nicole MacNeil, la directrice générale adjointe Raegan Mager, et les membres du personnel Marcus Jackson, Roger Wah Shee, Morgan Wouters et Brandy Shymko ont participé au 2<sup>e</sup> défilé annuel de la Fierté de Yellowknife.
- **21 juin 2024 :** Le président de la Commission Charles Dent et les membres Yacub Adam, Marion Berls et Gail Cyr ont tenu un kiosque lors des célébrations de la Journée des peuples autochtones à Yellowknife. Gerri Sharpe, ancienne membre de la Commission, a préparé sa fameuse bannique pour les visiteurs du kiosque d'information de la Commission.
- **3 et 4 octobre 2024 :** Les membres de la Commission Gail Cyr et Yacub Adam, et la directrice générale Nicole MacNeil, ont participé au sommet communautaire de l'Association des femmes autochtones, axé sur les défis auxquels sont confrontées les femmes autochtones aux TNO.
- **6 décembre 2024 :** Le président de la Commission Charles Dent et le vice-président Yacub Adam ont assisté au rassemblement à l'occasion de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, à Yellowknife.
- **10 décembre 2024 :** La Commission a organisé un webinaire gratuit en ligne sur l'approche réparatrice – ce que c'est et pourquoi cela fonctionne – en partenariat avec

l'International Institute for Restorative Practice. Cet événement a eu lieu à l'occasion de la Journée internationale des droits de la personne et était ouvert aux organismes et aux résidents des TNO.

- **15 décembre 2024 :** Le personnel de la Commission et le vice-président Yacub Adam ont assisté à la célébration de la vie de Gail Cyr. M. Adam a évoqué les contributions de Gail Cyr au nom de la Commission.



Le président de la Commission, Charles Dent (à gauche), l'ancienne membre de la Commission Gerri Sharpe, et les membres Yacub Adam, Gail Cyr et Marion Berls (devant) soulignent la Journée des peuples autochtones.

## Présentations

- **16 avril 2024 :** La directrice adjointe Raegan Mager et Morgan Wouters, membre du personnel, ont fait une présentation sur les droits de la personne au bureau des services à la clientèle du ministère de la Santé et des Services sociaux des TNO.
- **12 juin 2024 :** La directrice adjointe Raegan Mager et Brandy Shymko, membre du personnel, ont animé un atelier de deux heures organisé par la Coalition des familles d'accueil pour les nouveaux conseillers de Camp Connections.

- **18 juin 2024 :** Le président de la Commission Charles Dent, la directrice générale Nicole MacNeil et la directrice adjointe Raegan Mager ont fait une présentation à la Commission des droits de la personne de l'Alberta sur le passage à l'approche réparatrice pour la résolution des différends.
- **18 juin 2024 :** Les membres du personnel Roger Wah Shee et Morgan Wouters ont fait une présentation sur les droits de la personne au CDETNO dans le cadre du programme Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) .
- **17 et 18 novembre 2024 :** Le président de la Commission Charles Dent, la directrice adjointe Raegan Mager et l'agente aux droits de la personne Morgan Wouters ont participé au Symposium national sur la justice réparatrice organisé à Ottawa par l'International Institute of Restorative Practice. Notre délégation a présenté un atelier décrivant le parcours de la Commission, qui est passée d'un processus adversatif de la résolution des conflits à une approche réparatrice.
- **22 janvier 2025 :** La directrice adjointe Raegan Mager et l'agente aux droits de la personne Brandy Shymko ont fait une présentation sur les droits de la personne et l'emploi aux participants du programme de renforcement des compétences administratives au CDETNO. Huit personnes y ont assisté.
- **14 février 2025 :** Les agentes aux droits de la personne Morgan Wouters et Brandy Shymko ont livré une présentation sur les droits de la personne et l'emploi à la Coalition des familles d'accueil. Quinze personnes y ont assisté.



Charles Dent, président de la Commission, remet le Prix pour l'accessibilité 2024 à Rob Selby, de l'entreprise Tłı̨chǫ Community Builders.

### Prix pour l'accessibilité

Le Prix pour l'accessibilité a été décerné le 31 mai 2024, pendant la Semaine nationale de l'accessibilité. Le lauréat de cette année était l'entreprise Tłı̨chǫ Community Builders, récompensée pour les caractéristiques d'accessibilité du nouveau bâtiment du gouvernement tłı̨chǫ à Wekweètì. Construit sous la supervision du gestionnaire de projet Rob Selby, le bâtiment intègre plusieurs de ces caractéristiques, notamment une rampe d'accès pour les fauteuils roulants, de la peinture antidérapante et des barres d'appui, un nombre accru de places assises, des toilettes à accès facile, un stationnement préférentiel pour les personnes souffrant d'incapacités et des équipements de sécurité accessibles. Ce nouveau bâtiment témoigne d'une approche inclusive centrée sur la personne, qui cerne et élimine bon



Les membres et le personnel de la Commission présentent une projection du film Rez Ball produit par Lebron James au Centre jeunesse de Hay River en octobre.

nombre des limitations auxquelles sont confrontés les membres de la collectivité ayant des problèmes de mobilité.

### Journée internationale des droits de la personne

**10 décembre 2024 :** La Commission a organisé un webinaire gratuit en ligne sur l'approche réparatrice – ce que c'est et pourquoi cela fonctionne – en partenariat avec l'International Institute for Restorative Practice. Cet événement a eu lieu à l'occasion de la Journée internationale des droits de la personne et était ouvert aux organismes et aux résidents des TNO.

### Visites dans les collectivités

- **23 avril 2024 :** Tous les membres de la Commission, la directrice générale Nicole MacNeil, la directrice générale adjointe Raegan Mager et le conseiller juridique de la Commission Roger Wah Shee se sont rendus à Behchokò, où ils ont rencontré les dirigeants de la collectivité et les élèves de l'école secondaire Chief Jimmy Bruneau et de l'école primaire Elizabeth MacKenzie.
- **6 juin 2024 :** Le président de la Commission Charles Dent, la directrice adjointe Raegan Mager et le conseiller juridique Roger Wah

Shee se sont rendus à Gameti, où ils ont rencontré les dirigeants de la collectivité et les élèves de l'école Jean Wetrade Gameti.

- **24 et 25 octobre 2024 :** Le président de la Commission Charles Dent, le vice-président Yacub Adam, la directrice générale Nicole MacNeil et Brandy Shymko, membre du personnel, ont visité Hay River et la Première Nation Kátł'odeeche. La Commission a tenu sa réunion mensuelle à Hay River, a rencontré les dirigeants de la collectivité, a fait des présentations dans les écoles et a organisé une soirée cinéma au Centre jeunesse.
- **14 novembre 2024 :** La directrice générale Nicole MacNeil et Morgan Wouters, membre du personnel, ont visité Dettah et ont passé du temps avec les élèves de l'école Kaw Tay Whee.
- **11 au 13 décembre 2024 :** Le vice-président Yacub Adam, et la directrice générale adjointe Reagan Mager se sont rendus à Aklavik pour rencontrer les dirigeants de la collectivité et les élèves de l'école Moose Kerr.
- **11 février 2025 :** La Commission a organisé une séance d'information sur les droits de la personne à Fort Smith. Marion Berls, membre

de la Commission, et Roger Wah Shee, conseiller juridique, se sont rendus à l'école secondaire Paul William Kaeser pour une séance de promotion communautaire. Les élèves des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années ont pu en apprendre davantage sur l'histoire des droits de la personne au Canada et aux TNO, la discrimination, et les domaines et motifs protégés couverts en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO.

## Réconciliation

En août 2024, la Commission a révisé et adopté une nouvelle stratégie de réconciliation ainsi qu'un plan de travail. Voici certains des travaux réalisés cette année :

- Nous avons organisé une campagne annuelle de sensibilisation et d'éducation sur Facebook pendant la semaine précédant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le 30 septembre.
- Nous avons publié des déclarations en reconnaissance et en soutien de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et de la Journée nationale d'action pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- Les membres et le personnel de la Commission ont participé à cinq webinaires « dîner-causerie » axés sur la Journée de la vérité et de la réconciliation au cours de la semaine du 23 septembre 2024.
- Les 3 et 4 octobre 2024, les membres de la Commission Gail Cyr et Yacub Adam ainsi que la directrice générale Nicole MacNeil ont participé au sommet communautaire de l'Association des femmes autochtones, axé sur les défis auxquels sont confrontées les femmes autochtones aux TNO.

- À l'occasion de la Journée nationale de l'habitation, les membres et le personnel de la Commission ont participé au webinaire « Le logement comme droit de la personne » organisé le 22 novembre 2024 par la Commission des droits de la personne de la Colombie-Britannique et la défenseure fédérale du logement.
- Tous les membres de la Commission ont commencé à suivre les modules « Bien vivre ensemble » du GTNO en auto-apprentissage; ils en ont aussi discuté lors de chaque réunion mensuelle de la Commission.

## Formation sur la justice réparatrice

**19 juin 2024 :** Les membres de la Commission, le personnel et les membres du Tribunal d'arbitrage ont assisté à une formation de remise à niveau d'une journée sur la justice réparatrice avec Pat Lewis, de l'International Institute for Restorative Practices (IIRP). L'événement a porté sur les compétences et les thèmes de l'approche réparatrice. Il a permis d'explorer les moyens par lesquels le système des droits de la personne peut améliorer et maintenir l'approche réparatrice dans le cadre du processus de conformité.

## Financement d'initiatives communautaires

La Commission des droits de la personne des TNO dispose d'un petit fonds dédié aux initiatives communautaires qui soutiennent les droits de la personne. Cette année, la Commission a reçu une demande et approuvé une subvention de 1 000 \$ pour les organisateurs de la Journée multiculturelle de Yellowknife.



Le président et le personnel de la Commission lors du défilé de la Fierté en juin 2024. De gauche à droite : Raegan Mager, Charles Dent, Morgan Wouters, Brandy Shymko, Marcus Jackson, Nicole MacNeil et Roger Wah Shee.

## Facebook

Facebook continue de nous aider à entrer en contact avec les Ténois de partout aux TNO. Notre compte est maintenant à 3 700 abonnés. Les concours et les campagnes de sensibilisation, que nous menons continuellement, contribuent à maintenir l'intérêt de nos abonnés sur Facebook et à en attirer de nouveaux. Nous y publions de l'information sur des événements locaux, des bourses et des sondages; des nouvelles de groupes communautaires et de gouvernements autochtones; et des ressources et de bonnes nouvelles sur l'égalité des droits de la personne.

## Campagnes ciblées

- Avril 2024 :** Du 15 au 19 avril, nous avons organisé un concours d'une semaine visant à sensibiliser le public à la neurodivergence et à l'importance de l'inclusion.
- Mai 2024 :** Nous avons mené une campagne d'une semaine mettant en lumière les

contributions des Canadiens d'origine asiatique à l'occasion du Mois du patrimoine asiatique.

- Mai 2024 :** Nous avons mené une campagne d'une semaine sur l'accessibilité dans l'environnement bâti pendant la Semaine nationale de l'accessibilité.
- Juin 2024 :** Du 19 au 23 juin, à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones, nous avons mené une campagne d'une semaine sur les expériences autochtones et la réconciliation. Nous avons offert un iPad.
- Septembre 2024 :** Nous avons organisé un concours participatif d'une semaine pour promouvoir la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

## Semaine d'action Facebook

Chaque année, la Commission mène une campagne sur Facebook dans la semaine précédant la Journée internationale des droits de la personne. La Commission n'a pas organisé de concours cette année, car elle était en plein deuil et célébrait la vie et le travail de Gail Cyr, membre de la Commission.

## *La Loi sur les droits de la personne des TNO*

La Loi interdit la discrimination à l'égard d'une personne dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

- Emploi, y compris l'adhésion à des organisations professionnelles
- Accès aux services publics comme les hôpitaux, les écoles et les magasins
- Logement, y compris les baux commerciaux
- Documents publiés, comme les enseignes, les journaux et d'autres formes de publicité



## Histoires de paix

Des sacs de l'initiative « Histoires de paix » remplis de livres et de ressources sur les droits de la personne ont été remis aux écoles de Bechokò, de Gametì, de Hay River, de la Première Nation Kátł'odeeche, de Dettah, de Fort Smith et d'Aklavik dans le cadre des visites de la Commission dans les collectivités. Des livres ont également été déposés à la bibliothèque Mary Kaeser de Fort Smith et ont été reçus avec beaucoup de gratitude.

Nos concours sur Facebook ont été l'occasion de remettre des sacs à dos contenant des livres et des films sur les droits de la personne, ainsi que des collations et des articles promotionnels de la Commission.

## Étudiants pro bono du Canada

La Commission des droits de la personne des TNO a eu l'occasion de collaborer avec trois étudiants en droit de l'école de droit Osgood Hall, par l'intermédiaire du Réseau national d'étudiants pro bono du Canada (EPBC). L'EPBC est une organisation nationale d'étudiants pro bono dont le mandat est de fournir des services juridiques gratuits aux organisations et aux particuliers dans le besoin au Canada. Les projets de recherche collaborative se poursuivent depuis cinq ans et nous sommes reconnaissants de la quantité et de

la qualité des travaux de recherche de nos étudiants d'EPBC.

Cette année, trois étudiants en droit ont mené des travaux de recherche pour la Commission dans les domaines suivants :

**Brandon Mastronardi**, étudiant en deuxième année de droit, a mené des recherches sur l'identité autochtone et les droits de la personne au Canada. Il a examiné les récents développements législatifs à travers le pays visant à lutter contre le racisme à l'égard des peuples autochtones. M. Mastronardi a compilé et synthétisé les grands arrêts sur les questions de droits de la personne auxquelles sont confrontées ces populations afin d'en faire ressortir les principaux enjeux. Il a également examiné la manière dont les tribunaux intègrent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et les objectifs de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) lorsqu'ils rendent des décisions sur la discrimination à l'encontre des peuples autochtones. Son mémo comprend également une section sur les données probantes liées au contexte social et sur la manière dont elles peuvent être utilisées par les arbitres lorsqu'ils statuent sur des affaires impliquant des plaignants autochtones.

**Nikesh Mehta-Spooner**, étudiant en première année de droit a étudié et résumé la jurisprudence en matière de droits de la personne concernant les plateformes en ligne et les questions discriminatoires qui y sont liées, à savoir les discours de haine, la publicité et les opinions, et a exploré les questions d'ordre juridictionnel pour savoir quelles instances relèvent de la compétence fédérale ou provinciale/territoriale.

**Julia Cremonese**, étudiante en première année de droit, a fait des recherches sur les accords de non-divulgation et sur l'examen de plus en plus minutieux dont ils font l'objet au Canada lorsqu'il

s'agit d'allégations de harcèlement et de discrimination dans un contexte de droits de la personne. Mme Cremonese s'est penchée sur l'utilisation des accords de non-divulgation étendus par rapport aux « accords de règlement et de décharge » traditionnels dans le cadre du règlement des litiges en matière de droits de la personne. Elle a mis en lumière les questions juridiques et éthiques actuelles concernant les accords de non-divulgation, en notant les tendances de la jurisprudence émergente et en précisant les provinces qui ont adopté ou qui envisagent d'adopter des projets de loi visant à limiter l'utilisation des accords de non-divulgation dans des cas particuliers.

### Perfectionnement professionnel

La Commission et son personnel restent attachés à la formation continue et au perfectionnement professionnel axés sur les droits de la personne et l'égalité. Cette année, les membres et le personnel ont participé à une formation autodirigée comprenant des ateliers en ligne, des webinaires et des séances de développement des compétences. La formation vise à soutenir le perfectionnement du personnel, à améliorer les performances et à veiller à ce que notre équipe soit bien outillée pour répondre aux besoins du public.

En tant que groupe, les membres et le personnel de la Commission ont participé aux activités suivantes :

### Webinaires de Lancaster House

- **11 avril 2024 : Discrimination et harcèlement : Des experts examinent les cas récents et les tendances émergentes.**
- **9 mai 2024 : Démêler la situation : Régler les questions d'administration et d'adaptation dans les dossiers de congés de maladie, d'assurance invalidité de longue durée (ILD), d'assurance invalidité de courte durée (ICD) et d'indemnisation des travailleurs.**

- **25 juin 2024 : Préjudices extraordinaires, réparations extraordinaires : Tirer les leçons des dommages-intérêts exceptionnels accordés dans des affaires de droits de la personne et d'arbitrage.**
- **4 juillet 2024 : Des retours qui fonctionnent : Des conseils d'experts pour faciliter le retour au travail des employés blessés ou malades.**
- **1<sup>er</sup> août 2024 : S'adapter à une main-d'œuvre plus âgée : Logement, avantages sociaux, options de retraite.**
- **15 août 2024 : Retrouver l'équilibre : Conseils pratiques sur le travail flexible, le droit à la déconnexion et la prévention de l'épuisement professionnel.**
- **27 août 2024 : Pouvons-nous être amis? S'y retrouver dans les interactions sur le lieu de travail dans un monde de plus en plus conflictuel.**
- **10 septembre 2024 : Au-delà de la porte ouverte : Conseils d'experts sur la reconnaissance proactive des problèmes de santé mentale des employés et sur la manière d'y répondre.**
- **5 novembre 2024 : Conformité et compassion : Assurer la représentation tout en tenant compte des handicaps et en respectant les obligations professionnelles.**
- **21 novembre 2024 : Gestion des présences : Répondre aux questions soulevées par les handicaps, le travail à distance, la garde d'enfants, les soins aux personnes âgées et les absences pour cause de maladie ou d'urgence.**
- **30 janvier 2025 : Mise à jour annuelle sur les droits de la personne : Les derniers arrêts et les modifications législatives.**

- **13 février 2025 : La lutte contre le racisme au travail : Stratégies pour lutter de manière proactive contre la discrimination et promouvoir l'équité.**
- **27 février 2025 : La foi au premier plan : Principes clés et décisions récentes en matière d'accommodements religieux sur le lieu de travail.**
- **13 mars 2025 : Soutenir les plaignants, s'attaquer aux causes profondes : Approches tenant compte des traumatismes pour prévenir la violence, le harcèlement et l'intimidation sur le lieu travail.**

## Publications

Cette année, la Commission a créé une brochure en réponse aux situations mettant en jeu les droits de la personne qui se sont présentées pendant la pandémie de COVID-19, et lors des évacuations à la suite des inondations et des feux de forêt, ces dernières années. Il est important de tenir compte des répercussions disproportionnées que les situations d'urgence peuvent avoir sur les groupes vulnérables, y compris les peuples autochtones et les personnes racialisées, les personnes ayant une incapacité physique ou mentale, les personnes âgées vivant seules ou en établissement, les enfants en famille d'accueil, les personnes qui comptent sur l'assistance sociale et d'autres. Ces renseignements visent à soutenir à la fois ceux qui fournissent du soutien et ceux qui en ont besoin pendant une urgence ou une évacuation. En comprenant la manière dont la *Loi sur les droits de la personne* des TNO s'applique à ces situations, on s'assure que chacun est traité avec dignité et respect.

## Qu'est-ce qu'un motif?

Un motif désigne une caractéristique propre à un individu. Il est illégal de faire subir de la discrimination à une personne ou de la harceler pour les motifs suivants :

- L'âge
- L'incapacité
- La race
- La couleur
- L'ascendance
- Le lieu d'origine
- L'origine ethnique
- La nationalité
- Le sexe
- L'orientation sexuelle
- L'identité de genre
- L'expression de genre
- La situation familiale
- L'appartenance familiale
- L'état matrimonial
- La condition sociale
- La religion
- Les croyances
- Les convictions politiques
- Les associations politiques
- L'état de personne réhabilitée (anciennement appelé pardon)
- La suspension du casier judiciaire

## Conformité

Chaque année, la Commission des droits de la personne des TNO répond à des centaines de questions du public. Les demandes de renseignements proviennent de tout le territoire et peuvent être faites par téléphone, par courriel ou en personne.

La Commission représente l'intérêt public aux audiences, lorsqu'une personne est partie à une plainte. Elle défend également l'intérêt public en préconisant la mise en place d'une procédure d'audience efficace et, autant que possible, non accusatoire.

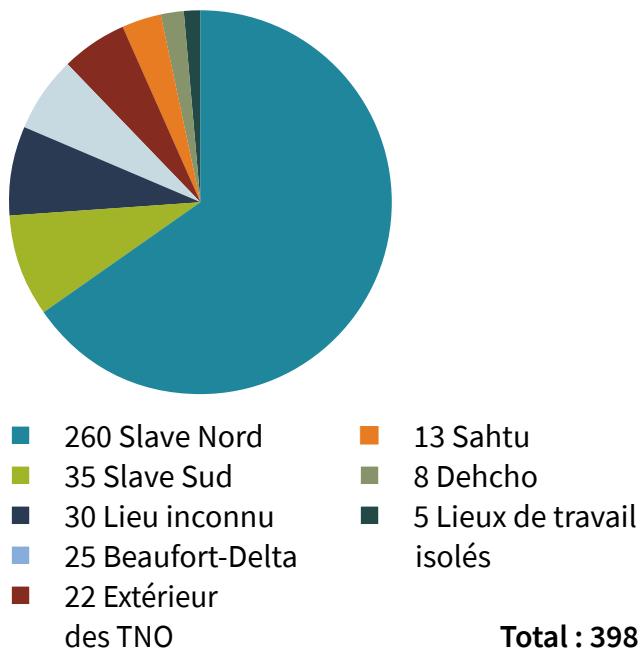
Cette année, vous remarquerez un changement dans notre rapport, alors que des dossiers touchés par les modifications apportées à la *Loi sur les droits de la personne* des TNO en juin 2019 ont maintenant fait leur chemin dans notre procédure. Les modifications à la Loi font en sorte que les dossiers acceptés par la directrice générale après le 1<sup>er</sup> avril 2021 sont désormais portés à l'audience par la Commission, qui décide également s'il y a lieu de les renvoyer ou de les rejeter. Dans le cas des dossiers portés par la Commission, celle-ci agit à titre de partie indépendante et ne représente ni le plaignant ni l'intimé lors de l'audience. La Commission est responsable de représenter l'intérêt public et de faire respecter les principes énoncés dans la Loi. Lorsqu'elle prend en charge une plainte, cela signifie que, sur le plan procédural, c'est elle – et non le plaignant – qui dirige le dossier et le fait avancer en vue de démontrer que la plainte est fondée.

Étant donné que les dossiers pris en charge ne sont plus « clôturés » dès qu'une décision de renvoi est prise, nous avons modifié notre méthode de production du rapport afin de tenir compte du nombre de nouveaux dossiers ouverts, des dossiers en cours (règlement des différends, enquête, décisions administratives ou décisions), des

dossiers réglés (rejetés, retirés ou réglés à l'amiable), ainsi que des dossiers pris en charge.

Les dossiers renvoyés au Tribunal d'arbitrage des droits de la personne, ainsi que tout appel d'une décision de la Commission de rejeter une plainte, seront comptabilisés comme de nouveaux dossiers dans les statistiques du Tribunal. Les dossiers pris en charge y seront également indiqués.

## Demandes de renseignements par région



## Demandes de renseignements

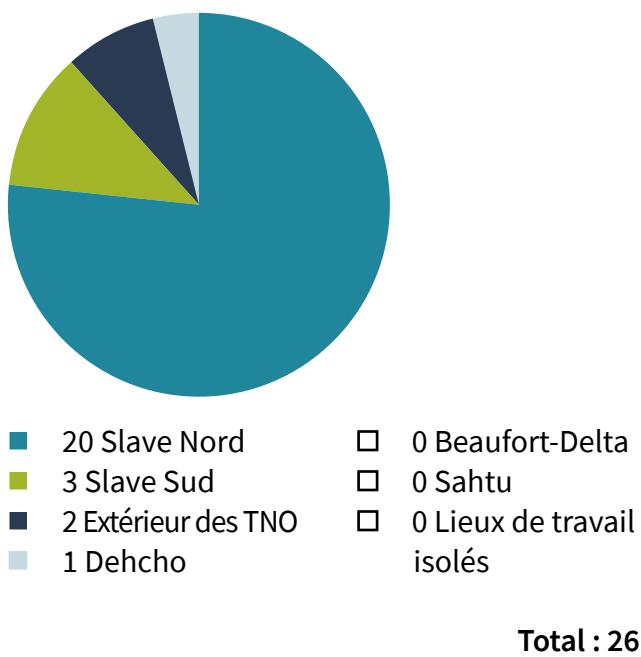
Le bureau de la directrice générale reçoit des demandes de renseignements d'employeurs et de locataires qui veulent en savoir plus sur leurs responsabilités aux termes de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO ainsi que de personnes qui croient avoir été victimes de discrimination. Toutes les demandes adressées à la Commission sont confidentielles.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025, le bureau de la directrice générale a reçu 398 demandes de renseignements. Bon nombre de ces demandes ne portent pas sur l'égalité des droits de la personne

et ne donnent jamais lieu à une plainte. Sont exclues les demandes présentées lors de visites dans les collectivités, de salons professionnels ou d'autres événements publics.

Dans la mesure du possible, les agents aux droits de la personne aiguilleront l'auteur de la demande vers l'organisme le mieux placé pour lui répondre. Il arrive que des gens amorcent le processus de plainte, mais décident de ne pas porter plainte pour des raisons personnelles. En 2024-2025, le bureau a ouvert 26 dossiers de plainte.

## Nouvelles plaintes par région



## Plaintes

Les plaintes peuvent être très complexes et mettre en cause d'autres processus, comme des griefs syndicaux. Toutes les parties ont un délai suffisant pour répondre aux éléments de la plainte afin de se préparer au processus de traitement. Les parties ont également la possibilité de régler une plainte au moyen de notre approche réparatrice de règlement des différends avant que la directrice générale ne prenne la décision de rejeter la plainte ou de la renvoyer à l'arbitrage.

En 2024-2025, le bureau de la directrice générale a traité 90 plaintes. La directrice générale a accepté

26 nouvelles plaintes au cours de l'exercice financier et a clôturé 14 plaintes. Sur les 14 dossiers fermés, huit ont été réglés, un a été retiré, trois ont été renvoyés devant le Tribunal d'arbitrage pour audience et deux ont été rejetés.

## Domaines et motifs

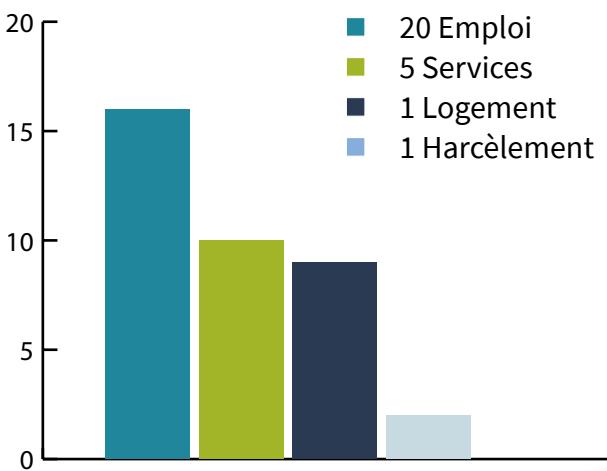
La *Loi sur les droits de la personne* des TNO protège les gens contre la discrimination dans les domaines de l'emploi, de la fonction publique, des biens, de l'hébergement et des installations, de la location, et des publications. Elle les protège aussi contre le harcèlement fondé sur des motifs interdits et contre les représailles pour avoir déposé une plainte ou y avoir participé.

La majeure partie des plaintes pour discrimination déposées le sont dans le domaine de l'emploi. Les employeurs sont tenus de ne pas faire preuve de discrimination à l'égard de leurs employés et d'offrir un milieu de travail inclusif.

À l'heure actuelle, la *Loi sur les droits de la personne* des TNO interdit 22 motifs de discrimination. Un plaignant peut soulever plus d'un motif de discrimination par plainte. Le motif le plus souvent invoqué est l'incapacité.

En 2024-2025, 54 % de toutes les nouvelles plaintes reçues alléguait de la discrimination fondée sur une incapacité.

## Dossiers de plainte par domaine



## Arbitrage

Lorsque la directrice générale n'est pas en mesure de rejeter une plainte et que les parties ne parviennent pas à régler leur différend, la plainte est renvoyée au Tribunal d'arbitrage pour audience. Les plaignants peuvent interjeter appel de la décision de la directrice générale de rejeter leur plainte. C'est le Tribunal d'arbitrage qui entend l'appel.

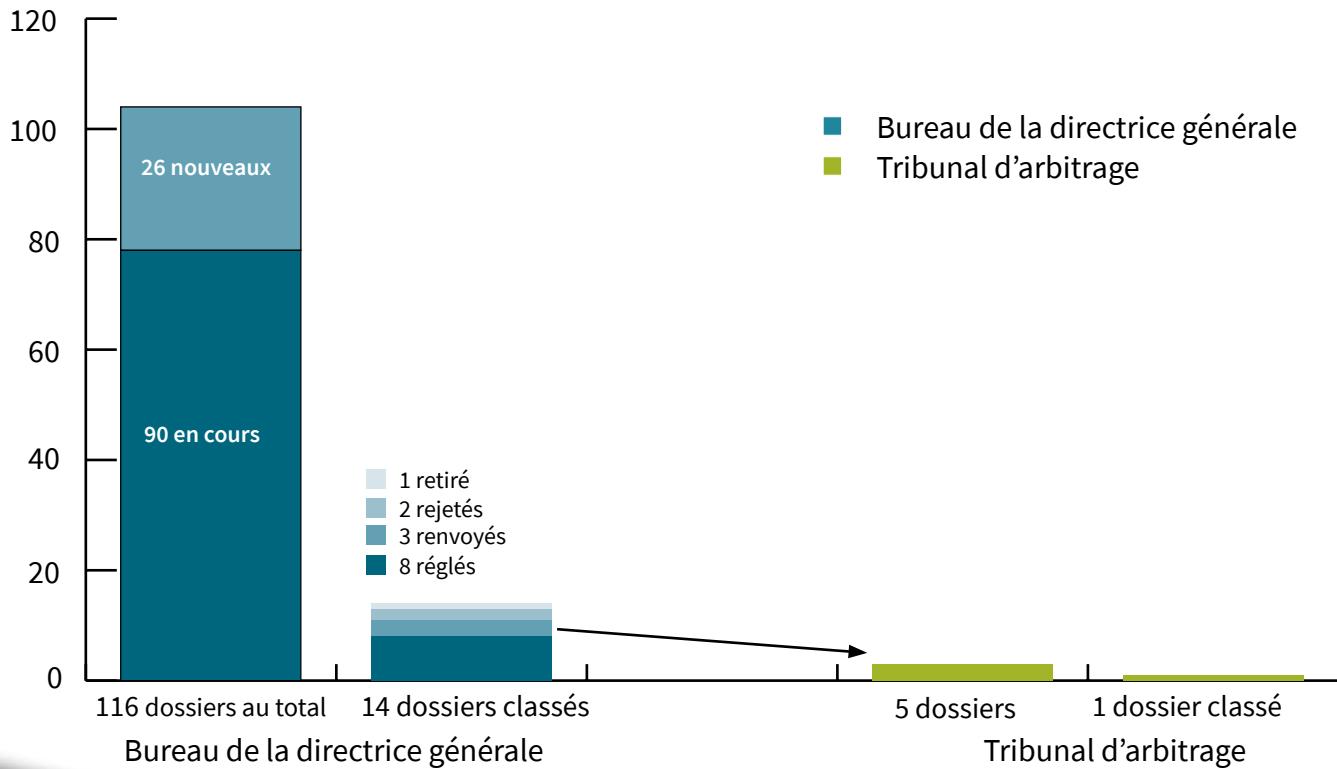
Le Tribunal d'arbitrage avait 5 dossiers en traitement au début de l'année 2024-2025. La directrice générale a renvoyé trois plaintes au Tribunal d'arbitrage au cours de l'exercice, des dossiers acceptés avant le 1<sup>er</sup> avril 2020. Aucun appel de rejet de plainte n'a été déposé.

Le Tribunal d'arbitrage a rendu une seule décision cette année. Aucun autre dossier n'a été conclu en 2024-2025. Un plaignant peut retirer sa plainte si les parties s'entendent ou s'il veut simplement y mettre fin.

## Dossiers de plainte par motif



## Dossiers de plainte en cours



## Décisions

Le Tribunal d'arbitrage des droits de la personne a rendu une seule décision entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025.

### AA c. Hôpital régional d'Inuvik

AA a déposé une plainte contre l'Hôpital régional d'Inuvik en 2018, alléguant que celui-ci avait enfreint la confidentialité de ses renseignements médicaux et retardé son retour au travail en modifiant le modèle de questionnaire médical destiné à être rempli par son médecin. AA a souffert d'un problème de santé incapacitant qui a entraîné son hospitalisation et une courte absence de son lieu de travail.

AA a également allégué que l'Hôpital régional d'Inuvik l'avait harcelé en retardant son retour au travail, en le retirant de l'horaire, en changeant le code de la porte pendant son absence, et en exerçant une surveillance accrue accompagnée de critiques injustifiées à son retour.

L'Hôpital régional d'Inuvik a affirmé avoir pris des mesures raisonnables pour accommoder AA après avoir déterminé la durée de son absence, afin d'assurer un retour au travail sécuritaire et de garantir une couverture adéquate durant son absence. L'Hôpital a soutenu ne pas avoir retardé le retour au travail du plaignant et avoir pris des mesures raisonnables pour faciliter son retour tout en respectant ses responsabilités en tant qu'employeur.

L'Hôpital régional d'Inuvik a nié qu'AA ait été victime de harcèlement ou ait fait l'objet d'un traitement différent pendant son absence ou à son retour au travail. Il soutient que toutes les décisions prises et la supervision exercée relevaient d'un exercice raisonnable de ses droits de gestion.

L'arbitre Jay Sengupta a conclu qu'AA avait vécu une crise médicale importante, qu'il recevait des soins et s'employait à se rétablir, lorsque son employeur a demandé et obtenu de manière inappropriée ses renseignements médicaux. AA n'était pas en mesure de retourner au travail en

décembre 2017, car il était encore hospitalisé. Une fois ce fait confirmé, il était inapproprié pour l'Hôpital régional d'Inuvik de modifier le formulaire afin d'obtenir plus d'informations sur les limitations d'AA à ce moment-là. La seule façon pour l'Hôpital régional d'Inuvik d'obtenir ces informations a été de modifier de manière importante le formulaire type de pronostic médical : le formulaire a été fondamentalement transformé de sorte qu'il a permis à l'Hôpital régional d'Inuvik de demander et d'obtenir des renseignements médicaux sensibles dépassant ce qui était nécessaire et ce qu'il avait le droit de savoir à ce moment-là.

L'arbitre Jay Sengupta a relevé des préoccupations quant à la manière dont l'Hôpital régional d'Inuvik avait modifié la demande de pronostic médical visant à obtenir des réponses concernant les limitations et les accommodements en milieu de travail, alors qu'AA n'était pas en mesure de retourner au travail à ce moment-là. Elle a accordé à AA la somme de 5 000 \$ pour atteinte à sa dignité, à ses sentiments et à son amour-propre. Elle a précisé que cette indemnité tient compte de la vulnérabilité du plaignant au moment où la violation a eu lieu ainsi que du caractère objectivement inapproprié de la recherche et de l'obtention de renseignements médicaux privés et inutiles.

**En 2024-2025  
54 %  
de toutes les plaintes reçues  
alléguent de la discrimina-  
tion fondée sur une  
incapacité**

## Regard sur l'avenir

Au cours de l'exercice 2025-2026, la Commission des droits de la personne des TNO recevra les résultats d'un projet de recherche lancé pour comprendre comment nous pouvons mieux servir les Autochtones et les néo-Canadiens. Ce projet vise à mieux évaluer les connaissances de la population au sujet des droits de la personne aux TNO. Des Autochtones et des néo-Canadiens vivant à Dettah, N'dilo ou Yellowknife ont été invités à répondre à un sondage et à participer à des groupes de discussion dans le cadre du projet. Nous espérons que les recommandations qui en résulteront contribueront à l'élaboration de nos processus et à la sensibilisation du public.

Cette année, les médias ont publié de nombreux articles décrivant les obstacles à l'égalité qui subsistent sur le territoire pour les personnes handicapées. Depuis la création de la Commission il y a vingt ans, le handicap constitue le principal motif des plaintes concernant les droits de la personne. C'est pourquoi la Commission est heureuse de s'associer au CDETNO et à l'Association canadienne de soutien à l'emploi (ACSE) en tant que mentor pour l'initiative nationale MentorHabiléités. Cette initiative repose sur le principe de l'emploi accompagné, qui favorise le recrutement, l'emploi et le maintien en poste des personnes en situation de handicap. Elle propose et met en avant des expériences de mentorat en personne et virtuel, des occasions de réseautage et d'apprentissage, des campagnes dans les médias sociaux, ainsi que la constitution d'un ensemble de données probantes grâce à des activités de recherche. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un effort national visant à promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap, en mettant l'accent sur la création d'occasions uniques de mentorat à court terme (d'une heure à une journée) entre les employeurs et ces personnes. Tout au long de l'exercice 2025-2026, le bureau de la directrice générale sera

jumelé à divers mentorés de l'ensemble du territoire afin de leur faire bénéficier de brèves expériences de mentorat destinées à exposer les mentorés au monde du travail dans le domaine des droits de la personne.

Dans le cadre de son partenariat avec le CDETNO et l'ACSE, la Commission soulignera et promouvra pour la première fois le Mois national de sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées (MNSEPH) en octobre. Au Canada, une personne sur cinq en âge de travailler et faisant partie de la population active vit avec un handicap. Malheureusement, selon Statistique Canada, le taux de chômage des personnes handicapées (6,9 %) est deux fois plus élevé que celui des personnes non handicapées (3,8 %). Le MNSEPH a été souligné pour la première fois au Canada en 2010. Actuellement, toutes les administrations, à l'exception des TNO, du Nunavut et du Canada, ont officiellement déclaré le mois d'octobre Mois de sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées. La Commission encourage le GTNO à manifester son soutien à des lieux de travail aussi diversifiés que nos collectivités en déclarant officiellement le mois d'octobre Mois de la sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées.

L'intelligence artificielle est désormais bien présente. Il en va de même pour les préoccupations croissantes que son utilisation peut soulever du point de vue des droits de la personne. On reconnaît que, pour aller de l'avant avec l'intelligence artificielle et tirer pleinement parti de ses avantages, il est nécessaire de mieux comprendre ses répercussions possibles sur les droits fondamentaux. Cette année, la Commission entreprendra des recherches sur les incidences de la technologie de l'IA sur les droits de la personne et sur les outils disponibles pour sensibiliser les décideurs politiques et les utilisateurs organisationnels aux risques de discrimination inhérents à cette technologie.

Une partie du rôle de la Commission est de conseiller l'Assemblée législative lorsque nous observons des choses qui devraient être modifiées. La Commission a formulé des recommandations à plusieurs reprises à l'Assemblée législative concernant l'élaboration de lois sur l'accessibilité. Le ministère de l'Infrastructure du GTNO indique qu'il n'est actuellement pas mandaté pour travailler sur les normes d'accessibilité des infrastructures privées et municipales. La Commission poursuivra son travail de sensibilisation quant à l'écart entre les normes d'accessibilité du Code national du bâtiment et la responsabilité d'une organisation de fournir des espaces accessibles et de mettre en place les mesures d'adaptation nécessaires pour garantir un accès équitable en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO. Notre site Web contient beaucoup d'informations sur les moyens d'améliorer la prestation de services pour rendre les espaces, les documents et les procédures plus accessibles à tous et à toutes, quelles que soient leurs capacités. La Commission invite à nouveau le GTNO à réexaminer cette question et à prendre en compte le fait que l'accessibilité est importante pour de nombreuses personnes, quelle que soit l'incapacité dont elles souffrent. La Commission estime que le GTNO devrait adopter une loi sur l'accessibilité à l'instar de neuf autres administrations canadiennes. La prestation de services centrés sur la personne signifie que l'on doit veiller à ce que les espaces physiques et virtuels répondent aux besoins de tous.



# Rapport financier

## État des résultats d'exploitation générale

Exercice terminé le 31 mars	2024	2025
<b>Revenus</b>		
Assemblée législative des TNO		
Subvention de fonctionnement	180 000 \$	180 000 \$
Remboursement des charges (note 4)	(49 826)	(71 308)
Somme(s) remboursée(s) au GTNO		
	<b>130 174</b>	<b>105 120</b>
<b>Charges</b>		
Comptabilité	9 383	9 500
Publicité et promotion	17 656	20 217
Avantages sociaux et prestations de retraite	436	464
Administration des contrats (note 6)	21 530	62 609
Contributions et dons	997	1 000
Événements	6 668	7 513
Honoraires du président	23 693	29 277
Honoraires des membres de la Commission	34 023	37 075
Frais de justice	255	602
Cotisations	2 259	2 217
Bureau et administration	7 150	2 032
Perfectionnement professionnel	11 005	3 965
Traduction et interprétation	539	1 182
Déplacements du président de la Commission	-	1 278
Déplacements des membres de la Commission	-	-
	<b>135 594</b>	<b>178 931</b>
<b>Excédent des revenus</b>	<b>(5 420) \$</b>	<b>(70 239) \$</b>

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars	2024	2025
<b>Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités d'exploitation</b>		
Excédent des revenus	(5 420) \$	(70 239) \$
Variation dans le fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie		
Montant à recevoir de l'Assemblée législative du GTNO	(30 054)	21 482
Charges payées d'avance	5 380	
Comptes créditeurs et charges à payer	(6 752)	(2 218)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(36 846)</b>	<b>(50 975)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>351 918</b>	<b>315 072</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>315 072 \$</b>	<b>264 097 \$</b>

# Annexe 1 : L'accessibilité et le code du bâtiment

Les incapacités ont une incidence sur la façon dont les gens évoluent dans leur environnement. Faire en sorte qu'un lieu soit accessible signifie qu'on en retire les obstacles pour le rendre plus facile d'accès.

NOMBREUSES SONT LES INCAPACITÉS QUI NE SE VOIENT PAS, COMME DES DÉFICiences VISUELLES OU AUDITIVES; CERTAINES MALADIES INVISIBLES PEUVENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA FORCE ET LE NIVEAU D'ÉNERGIE DES PERSONNES.

UNE INCAPACITÉ N'EST PAS TOUJOURS PERMANENTE. UNE FRATURE AU BRAS OU À LA JAMBE PEUT RESTREINDRE LA MOBILITÉ D'UNE PERSONNE DE FAÇON TEMPORAIRE.

**Les plaintes en lien avec une incapacité représentent 49 % de TOUTES les plaintes reçues par les commissions des droits de la personne au Canada (CCDP, 2019).**

## Les attentes en matière d'accessibilité ont changé

PLUS D'UN PROPRIÉTAIRE D'ENTREPRISE S'ESTIME AU-DESSUS DES NORMES ACTUELLES SUR L'ACCESSIBILITÉ EN RAISON D'UN DROIT ACQUIS ATTRIBUTABLE À L'ÂGE D'UN BÂTIMENT, MAIS CE N'EST PAS TOUJOURS LE CAS. PLUSIEURS SONT D'AILLEURS ÉTONNÉS D'APPRENDRE QUE RESPECTER LES NORMES MINIMALES PRÉVUES DANS LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT (CNB) NE SIGNIFIE PAS FORCÉMENT QUE L'ENDROIT EST CONSIDÉRÉ COMME ACCESSIBLE.

LES TRIBUNAUX RENDENT DES DÉCISIONS QUI DÉMONTRENT QUE LA CONFORMITÉ AU CNB NE PROTÈGE PAS TOUJOURS UNE ENTREPRISE CONTRE LES PLAINTES POUR VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE. LES ENTREPRISES ONT LA RESPONSABILITÉ DE PRENDRE LES MESURES D'ADAPTATION NÉCESSAIRES POUR S'ADAPTER AUX BESOINS DE LEURS CLIENTS.

UNE REFOnte DU CNB EST PRÉvue, MAIS NE DEVRAIT PAS Être PUBLIÉE AVANT 2025. IL SERAIT PEUT-Être DANS VOTRE INTÉRÊT DE PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR ÉVALUER L'ACCESSIBILITÉ DE VOS LOCAUX ET D'APPORTER LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES.

## L'accessibilité stimule les affaires

LES ENTREPRISES QUI FONT DES EFFORTS POUR Être ACCESSIBLES SONT PLUS À MÊME DE RESPECTER LES EXIGENCES JURIDIQUES EN VERTU DE LA *LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE*, D'Être CRÉATIVES ET INCLUSIVES, ET D'ADOPTER UN MESSAGE DE MARQUE QUI REJOIGNE UN MARCHÉ IMPORTANT.

UNE ENTREPRISE QUI INTÈGRE L'ACCESSIBILITÉ À SA PLANIFICATION STRATÉGIQUE EST MIEUX OUTILLÉE POUR FAIRE DES AFFAIRES FLORISSANTES.

- **Soyez un moteur d'innovation :** Rendre vos produits et services accessibles permet souvent de résoudre des problèmes que vous n'aviez pas anticipés.
- **Rehaussez votre marque :** La promotion de la diversité et de l'inclusion, si importantes pour la réussite d'une entreprise, sont décuplées par un engagement clair et bien intégré à l'égard de l'accessibilité.
- **Faites la conquête de nouveaux marchés :** Les personnes ayant une incapacité constituent un marché global d'un milliard de personnes qui représentent un pouvoir d'achat de plus de six billions de dollars. Un environnement accessible améliore souvent l'expérience d'achat pour tous les utilisateurs, que ce soit en ligne ou en personne.
- **Réduisez les risques juridiques :** Les entreprises inclusives qui se soucient de l'accessibilité de tous sont généralement moins sujettes aux plaintes relatives aux droits de la personne.

**Depuis 2013, les dépôts de plainte pour atteinte aux droits de la personne aux TNO concernent le plus souvent des faits de discrimination ou de harcèlement en raison d'une INCAPACITÉ.**

## Coût des accommodements

De nombreuses mesures d'accommodement sont simples à mettre en œuvre et peu onéreuses. En ligne, les ressources pour venir en aide aux propriétaires d'entreprises qui souhaitent rendre leur espace et leurs activités plus accessibles abondent. Certaines mesures que vous pouvez adopter sont des plus simples :

- Faire en sorte que les portes lourdes restent ouvertes
- À l'entrée, installer une rampe d'accès amovible pour enjamber une saillie ou une marche
- Imprimer des affiches et des brochures en gros caractères, et faire en sorte que votre site Web soit doté d'un bouton pour grossir la taille des caractères
- Prévoir un éventail de fauteuils dans votre salle d'attente
- Ajuster la hauteur des pupitres, téléphones, comptoirs de service, etc.
- Installer des barres d'appui dans les toilettes accessibles

**Environ 25 % seulement des exigences sur l'accessibilité du Code national du bâtiment tiennent compte des pratiques exemplaires nationales et internationales actuelles. (La Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies, 2015)**

## Apprenez-en davantage au sujet des normes sur l'accessibilité

L'accessibilité commence par une prise de conscience. En ne perdant jamais l'accessibilité de vue lorsque vous planifiez l'organisation de votre espace et de vos activités, vous serez en mesure de cerner et d'éliminer les obstacles avant qu'ils ne donnent lieu à une plainte en lien avec l'accessibilité. La norme CSA B651-18, *Conception accessible pour l'environnement bâti*, peut vous aider à comprendre les exigences courantes sur l'accessibilité à respecter.

La Commission dispose d'une liste d'outils, de ressources et d'options de financement gratuits destinés à aider les entreprises à devenir plus accessibles. Vous pouvez y accéder à tout moment à partir de la page de ressources de notre site Web à l'adresse <https://nwthumanrights.ca/bulletin/la-liste-de-verification-en-matiere-daccessibilite/?lang=fr>.



# Annexe 2 : La préparation aux situations d'urgence

## Introduction

La Commission a élaboré une brochure en réponse aux situations mettant en jeu les droits de la personne qui se sont présentées pendant la pandémie de la COVID-19, et lors des récentes évacuations à la suite des inondations et des feux de forêt. Ces renseignements visent à soutenir à la fois ceux qui fournissent du soutien et ceux qui en ont besoin pendant une urgence ou une évacuation. La compréhension de la façon dont la *Loi sur les droits de la personne* des TNO s'applique à ces situations permet de s'assurer que chacun est traité avec dignité et respect.

Il est important de tenir compte des répercussions disproportionnées que les situations d'urgence peuvent avoir sur les groupes vulnérables, y compris les peuples autochtones et les personnes racialisées, les personnes ayant une incapacité physique ou mentale, les personnes âgées vivant seules ou en établissement, les enfants en famille d'accueil, les personnes qui comptent sur l'assistance sociale et d'autres.

## Répercussions sur les personnes handicapées

Les urgences sanitaires publiques et les évacuations peuvent créer des défis supplémentaires pour les personnes handicapées, notamment :

- **Accès à l'information** : Les renseignements d'urgence doivent être fournis sous des formats accessibles, afin de permettre à tous de bien comprendre les instructions d'urgence et d'y réagir comme il se doit.
- **Accès aux soins de santé** : Les personnes handicapées peuvent avoir besoin de soins médicaux spécifiques ou d'aide. Ces services doivent être maintenus en cas d'urgence. Il

s'agit notamment de veiller à ce que les établissements médicaux, les médicaments et les services de soutien demeurent accessibles.

- **Mobilité et évacuation** : Les plans d'évacuation doivent tenir compte des besoins en matière de mobilité des personnes handicapées, y compris les voies de transport et d'évacuation accessibles.
- **Services de soutien** : Les services de soutien essentiels, comme les préposés aux soins personnels, les animaux d'assistance et les appareils d'aide, doivent être envisagés et fournis en cas d'urgence.

## Impacts sur les personnes neurodivergentes et les populations vulnérables

Les urgences sanitaires publiques peuvent également affecter de façon disproportionnée les personnes handicapées au-delà de celles à mobilité réduite, comme celles qui sont neurodivergentes (y compris le TDAH, l'autisme et la dyslexie), ainsi que les personnes souffrant de dépression, d'anxiété et de dépendances. Ces personnes peuvent faire face à des obstacles uniques pour comprendre et suivre les directives d'urgence, accéder aux soins spécialisés et faire face à des niveaux de stress et d'anxiété accrus pendant les urgences. Les plans d'urgence doivent inclure des dispositions pour une communication claire, des environnements adaptés et un soutien en santé mentale.

Les populations vulnérables, comme les personnes âgées dans les établissements et les enfants placés en famille d'accueil, nécessitent également une attention particulière. Pour assurer leur sécurité, il faut notamment maintenir l'accès aux soins médicaux nécessaires, aux services de soutien et à un environnement stable

et bienveillant pendant les évacuations ou les urgences de santé publique. La coordination avec les fournisseurs de soins et les établissements est essentielle pour protéger ces personnes et faire valoir leurs droits en cas d'urgence.

## Préparation aux situations d'urgence

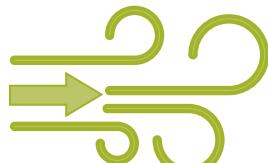
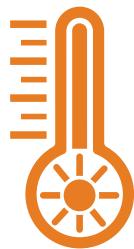
Les particuliers et les familles devraient prendre des mesures proactives pour se préparer aux urgences, en tenant compte des besoins particuliers des personnes handicapées :

- **Élaborez un plan d'urgence :** Élaborez un plan détaillé qui comprend des voies d'évacuation accessibles, des méthodes de communication et une liste des articles essentiels et des services de soutien nécessaires en cas d'urgence.
- **Tenez-vous informé :** Tenez-vous régulièrement au courant des procédures d'urgence et assurez-vous d'avoir accès aux renseignements sous des formats qui vous sont accessibles.
- **Communiquez les besoins :** Informez les services d'urgence locaux de tout besoin particulier lié aux handicaps afin de vous assurer qu'ils sont prêts à vous aider efficacement en cas d'urgence.

## Conclusion

Les situations d'urgence peuvent être difficiles pour tout le monde, mais elles peuvent présenter des risques supplémentaires pour les personnes handicapées et nos populations vulnérables. En comprenant vos droits et responsabilités en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO et en prenant des mesures proactives pour vous préparer, vous pouvez vous assurer que vous et vos proches êtes protégés et soutenus pendant les urgences sanitaires publiques ou les évacuations. Rappelez-vous que le traitement équitable et l'accessibilité sont des droits fondamentaux, même en temps de crise.

[Planification et préparation aux situations d'urgence pour les personnes handicapées dans le Nord canadien](#) est un document destiné à aider les personnes handicapées et leurs aidants à élaborer un plan d'urgence. Ce guide est disponible sur notre site web en anglais, en français et en tlicho.



To receive this information in another language, please call 1-888-669-5575.

Pour obtenir cette information dans une autre langue, veuillez composer le 1-888-669-5575.

Dırı perehtíís begha bek'úrlyá hurułtı́ dé dırı pulká bets'én yołkı́ (yołtı) 1-888-669-5575

Kīkway ka kahtinamihk ōma kwayaskomowewin ōma kotak tansi ka isipikiskwehk, mahti  
tepwāsiwewin 1-888-669-5575.

Jii gwandak zrit izhii giniжik zhìt gwík'ít yinohthan jí', jii ihdiciih ts'at ginoхkhii 1-800-669-5575

Piomayukakpat naonaitkotinik allakot okaohikot, hivayaklogit 1-888-669-5575.

Umunga kangighihukkuffi uqauhit atlaqiiktut ququaâvikran 1-888-669-5575.

Dene xadék'é xadə húwáh?ó yerahwé nídé dúle heredí ?Udítái ts'é qahdə 1-888-669-5575

Dene k'eh gots'éndeh edothh'ée enahthé enide, edíhio gots'é edahku, 1-888-669-5575

Dii wegondi yati ḥadl k'è etaàtìa dahwò dè jo qits'o qahde 1-888-669-5575.



Édifice Laing, rez-de-chaussée, 5003, 49<sup>e</sup> Rue  
C. P. 1860, Yellowknife NT X1A 2P4



Joignez-vous à nous sur Facebook



[droitsdelapersonne.tno.ca](http://droitsdelapersonne.tno.ca)